
JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
VOL. XXXIX

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION DE LA ONZIÈME LÉGISLATURE

VOLUME XXXIX



SON HONNEUR
L'HONORABLE LOUIS-AMABLE JETTÉ

LIEUTENANT GOUVERNEUR

QUÉBEC :
IMPRIMÉ PAR LA CIE D'IMPRIMERIE DE QUÉBEC

1905

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.] }

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le SIXIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec se trouve convoquée pour le SIXIÈME jour du mois de JUILLET mil neuf cent quatre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec

nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le QUINZIÈME jour du mois D'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce VINGT-DEUXIÈME jour de JUIN mil neuf cent quatre, et dans la quatrième année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fdèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUINZIÈME jour D'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le QUINZIÈME jour du mois D'AOUT 'mil neuf cent quatre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec ;

SACHEZ MAIUTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait opposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Quebec*, dans Notre dite Province, ce TROISIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, et dans la quatrième année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUEBEC.



CANADA,
Province de *Québec*, }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII. par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, et à chacun de vous—

SALUT :

 PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de SEPTEMBRE mil neuf cent quatre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Québec* :

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTE, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, et dans la quatrième année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le TROISIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE mil neuf cent quatre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en notre Cité de Québec, le TREIZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÈMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, et dans la quatrième année de Notre Règne.

Par ordre.

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUEBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-quatrième jour du mois d'octobre dernier il Nous a plu proroger la Législature de Notre province de Québec, et la convoquer pour le treizième jour du mois de décembre mil neuf cent quatre.

ET ATTENDU que, de l'avis et du consentement du Conseil Exécutif de Notre dite Province de Québec, Nous avons jugé à propos de dissoudre l'Assemblée Législative de Notre dite Province ;

A CES CAUSES, par Notre présente Proclamation Royale, Nous dissolvons la dite Assemblée Législative ; Nous exemptons en conséquence les Conseillers Législatifs et les Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative de l'obligation de s'assembler et d'être présents le TREIZIÈME jour du mois de DECEMBRE mil neuf cent quatre.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR LOUIS A. JETTE, Chevalier Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, et dans la quatrième année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de *Québec*, }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

Edouard VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—

SALUT :

PROCLAMATION.

SACHEZ QUE, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre peuple de Notre Province de *Québec*, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province de *Québec*, convoquons par ces présentes l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et la sommons de se réunir en Notre Cité de *Québec*, en Notre dite Province, MARDI, le DIXIÈME jour de JANVIER prochain, pour lors et alors conférer et traiter avec les grands hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre Province: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aîmé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUATRIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre, et de Notre Règne le quatrième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUEBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

L. A. JETTE.

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, l'Éfendeur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DIXIÈME jour du mois de JANVIER courant—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au DIXIÈME jour du mois de JANVIER courant,

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de la proroger de nouveau au NEUVIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en notre cité de Québec, le dit DIXIÈME jour de JANVIER courant, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le NEUVIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce NEUVIÈME jour de JANVIER dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS;

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de *Québec*, }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le NEUVIÈME jour du mois de FÉVRIER courant—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec* se trouve prorogée au NEUVIÈME jour du mois de FÉVRIER courant.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de la proroger de nouveau au DEUXIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en notre cité de *Québec*, le dit NEUVIÈME jour de FÉVRIER courant, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, JEUDI, le DEUXIÈME jour du mois de MARS prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront, par le Conseil Commun de notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce SIXIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq. et de Notre Règne la cinquième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

JEUDI, 2 MARS 1905

JEUDI, le DEUXIÈME jour du mois de MARS, dans la cinquième année du Règne de Notre Souverain Seigneur Edouard VII, par la Grâce de Dieu, roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, à la première session de la onzième législature provinciale de Québec, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour :

Les honorables membres présents dans la salle du Conseil Législatif sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables Messieurs

<i>Berthiaume,</i>	<i>Galman,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lanctôt,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Garneau, E.,</i>	<i>Larue,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Garneau, N.,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Varenes, De.</i>

A trois heures de l'après midi, Son Honneur l'honorable sir Louis A. Jetté, chevalier, commandeur de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône. l'honorable Orateur dit : " Gentilhomme huissier à la Verge Noire, rendez-vous à

la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Laquelle étant venue,

L'honorable Orateur du Conseil législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Son Honneur le lieutenant-gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec, avant qu'un Orateur pour l'Assemblée législative ait été choisi suivant la loi ; mais quand ce choix sera fait, Son Honneur expliquera les motifs de la convocation de la présente législature.

L'Assemblée législative s'en est allée et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

A quatre heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable sir Louis A. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit : " Gentilhomme huissier à la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif ".

Laquelle étant venue, avec son Orateur.

L'honorable *Auguste Tessier* dit :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés. Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non à l'Assemblée législative dont je suis le serviteur, et qui par mon ministère, réclame pour être en état de mieux remplir son devoir envers son Souverain et son pays, tous ses droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Honneur en tout temps convenable, et, de la part de Votre Honneur, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.

L'honorable *Orateur* du Conseil législatif a alors dit :

Monsieur l'*Orateur*,

" J'ai ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de vous déclarer qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement de l'Assemblée législative à la personne de Sa Majesté et son

gouvernement, et, ne doutant point que ses procédés seront conduits avec sagesse, modération et prudence, il accorde, et, en toute occasion, il reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée législative aura un prompt accès auprès de Son Honneur en toute occasion convenable et qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable ses procédés ainsi que vos paroles et vos actions."

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'adresser aux deux Chambres le gracieux discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative.

Je suis heureux de vous voir réunis au siège du gouvernement pour commencer les travaux de cette nouvelle Législature.

Depuis la dernière session, le terme d'office de Lord Minto, gouverneur général du Canada, a pris fin. C'est avec regret que nous l'avons vu quitter notre pays, où il s'est fait une place honorable parmi les hommes distingués à qui a été confiée la tâche d'y représenter le Souverain.

Dans la nomination de Lord Grey, son successeur, cette province a trouvé la promesse de la continuation de cette heureuse politique dont l'idée fondamentale est le désir d'assurer le libre fonctionnement des institutions représentatives autonomes dans chaque partie de l'Empire.

Il est satisfaisant de constater que le dernier exercice financier s'est soldé par un excédent des recettes sur les dépenses. J'ai d'autant plus lieu de m'en féliciter que ce résultat a été acquis malgré l'accroissement des exigences des divers services.

L'Instruction publique, l'Agriculture et la Colonisation n'ont cessé de faire l'objet de l'attention, de l'étude et des soins du gouvernement. Dans la mesure que l'ont permis les ressources de la province, il s'est appliqué à en favoriser le progrès et le développement. Les succès qu'ont remportés les produits de nos fermes à l'exposition de Saint-Louis sont une preuve manifeste de l'excellence des méthodes qu'il a introduites ou encouragées. Sa sollicitude au sujet de l'instruction est encore avivée par les améliorations apportées depuis quelques années à l'instruction primaire, agricole et technique dans les diverses provinces du Canada et dans les États avoisinants, ainsi que par la nécessité qui en est résultée d'introduire ici des modifications correspondantes dans certaines parties de notre enseignement, afin que notre population ait à sa disposition des facilités éducationnelles en tous points égales, sinon supérieures, à celles dont jouissent nos voisins. A ce prix seul lui sera-t-il permis de mettre en valeur les immenses richesses naturelles de notre province, d'en tirer tout le profit qu'elles comportent et d'être en mesure, dans

le commerce, en agriculture et dans l'industrie, de tenir tête à la concurrence étrangère.

Grâce à une loi passée à la dernière session, une commission a été instituée aux fins de refondre les lois de la province d'un caractère général. Cette commission a commencé son travail, et elle va le poursuivre avec vigueur.

Plusieurs contrats concernant des écoles de réforme et d'industrie et le soin des aliénés prendront fin dans un avenir rapproché. Mon gouvernement vous soumettra, pour obtenir votre ratification, les contrats qu'il a passés pour la continuation de ces services. J'ai confiance que vous trouverez qu'ils contiennent des garanties suffisantes pour vous permettre de constater que les intérêts de la province ont été amplement protégés.

Vous serez appelés à délibérer sur l'adoption de quelques projets de loi d'intérêt général. Je signale particulièrement à votre attention celui qui tend à apporter des modifications à la loi des licences.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics de la dernière année fiscale seront incessamment déposés devant vous.

Le budget des dépenses pour l'année fiscale prochaine vous sera également soumis sans retard. Il a été préparé avec toute l'économie que permet l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

En vous laissant à vos travaux, je fais appel à votre patriotisme pour que vous étudiez avec la plus stricte attention les questions qui vous seront soumises, que vous les discutiez avec calme et modération, et que vos décisions soient uniquement inspirées par des considérations d'ordre public et le désir de sauvegarder les intérêts généraux dont la défense vous a été confiée."

Alors, l'Assemblée législative s'en est allée, et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

L'honorable M. *Archambeault* présente le bill (A) concernant l'agriculture.

Le dit bill est lu une première fois *pro formâ*.

L'honorable M. *Archambeault* fait rapport du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône, lequel discours est lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, que le Conseil prenne en considération le discours de
 Son Honneur le lieutenant-gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, que tous les conseillers présents durant la présente
 session composent un comité pour prendre en considération les usages
 et coutumes de ce conseil et les privilèges de la législature, et qu'il
 soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il
 le jugera nécessaire.

Alors sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, la Chambre
 s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

VENDREDI, 3 MARS 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

PRIÈRE :

<i>Boucherville, de</i>	<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Lancôt,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Varennnes, de.</i>
<i>Garneau, N,</i>	<i>Pelletier,</i>	

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Girouard*, des Sœurs de l'asile du Bon Pasteur
 de la rue Fullum, de Montréal :

De la Compagnie des Tramways, de Longueuil.

Par l'honorable M. *Bryson*, de la " Wilson Peterson Company " ;

De la " Real Estate Title Garantie and Trust Company " ;

De Henry Smith Mussen et autres ;

De la Commission des écoles protestantes de Montréal ;

Du Bureau des gouverneurs de la " Western Hospital ", de Mont-
 réal.

Par l'honorable M. *Méthot*, des Sœurs de la Miséricorde.

Par l'honorable M. *Turner*, de Sir Melbourne Magill Tait et autres ;

Du comte de Sémallé et autres ;

De la compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

Par l'honorable M. *Rolland*, du village de la petite Côte.

Par l'honorable M. *de Varennes*, des commissaires d'écoles catholiques de Sherbrooke.

Par l'honorable M. *Lanctôt*, de la cité de Ste-Cunégonde, de Montréal ;

De la ville de Lachine ;

De la compagnie du Pont de St-Pie.

Par l'honorable M. *Chapais*, des Sœurs du Bon Pasteur de Montréal ;

De Jules Constantin et autres.

Par l'honorable *E. B. Garneau*, de la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay.

L'honorable *Orateur*, sur la demande de l'honorable M. *Chapais*, donne les explications suivantes :

L'honorable député de Napierville a été assermenté comme membre du conseil exécutif de la province, sans portefeuille, le 2 février dernier.

Les honorables députés de Bellechasse, de Montréal, division No. 2, et d'Argenteuil, ont démissionné, comme membres du conseil exécutif de la province, le quatre février dernier.

L'honorable M. *Guerin*, ci-devant député de Montréal, division No. 6, a démissionné comme ministre sans portefeuille, le 28 février dernier.

Les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre de la colonisation et des travaux publics ont été conférés temporairement à l'honorable député de Napierville par arrêté en conseil, en date du 24 février dernier.

L'honorable député de Napierville remplit ces fonctions gratuitement.

L'honorable *Nemèse Garneau*, membre du Conseil législatif, a été assermenté comme ministre de l'agriculture le premier mars courant.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du Trône, à l'ouverture de la session,

Il est proposé par l'honorable M. *E. de Varennes*, appuyé par l'honorable *E. B. Garneau*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, dans les termes suivants :

A Son Honneur l'honorable sir *LOUIS A. JETTÉ*,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

Nous, les loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions

respectueusement Votre Honneur du gracieux discours qu'il a plu à Votre Honneur de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Et la question étant posé, sur la dite motion, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. de Varennes, appuyé par l'honorable M. E. B. Garneau, il est

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable *Orateur* de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. de Varennes, appuyé par l'honorable E. B. Garneau, il est

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur par l'honorable *Orateur* et ceux des membres du Conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que, quand cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 14 mars courant, à 3 heures P. M.

L'honorable *Orateur* dépose devant cette Chambre le rapport du Bibliothécaire de la législature ; il est lu comme suit :

A l'Honorable Orateur

et aux Honorables Membres

du Conseil législatif.

Le bibliothécaire a l'honneur de vous soumettre son rapport pour la vacance de 1904-1905.

Depuis la dernière session, la bibliothèque s'est accrue de 1450 volumes et d'une certaine de brochures, au moyen d'achats, d'échanges et de dons particuliers

Les achats ont été faits avec la plus scrupuleuse attention, et aussi avec une économie telle qu'il a été loisible au bibliothécaire de parvenir à équilibrer son budget annuel. Toutes les acquisitions nouvelles se font au comptant, et il sera facile à l'avenir de continuer un état de choses toujours si désirable.

Les échanges sont aussi nombreux qu'importants. Le gouvernement fédéral de la république voisine contribue par ses largesses sous ce rapport, à grossir le noyau d'ouvrages officiels dont la consultation devient de plus en plus nécessaire.

Le besoin de construire un édifice spécial pour loger les livres s'impose toujours de plus en plus avec la succession des années. Tout retard à ce propos devient une source d'ennuis sérieux, et porte préjudice aux livres qu'il faut bon gré mal gré entasser sous les toits ou la vermine, la poussière et l'humidité exercent leur œuvre de destruction.

Chaque année de retard apporté à la construction de tel bâtiment est l'occasion de dépenses que nécessitent des installations provisoires.

Le nombre actuel des volumes de la bibliothèque est de 67,750 et des brochures, 18,000.

Le tout humblement soumis,

N. E. DIONNE,

Bibliothécaire de la Législature de la province de Québec.

Québec, 2 mars 1905.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'Imprimeur du Roi.

Le dit message est lu comme suit :

L. A. JETTÉ,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet au Conseil législatif le rapport de l'Imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 2 mars 1905.

L'honorable *Orateur* dépose un état des affaires de l'Asile Bethléem, de Montréal :

Aussi un état des affaires de l'Asile Nazareth, pour l'année 1904.

Alors, sur motion de l'honorable M. N. Garneau, la Chambre s'ajourne à mardi, 14 du courant, à 3 heures P. M.

MARDI, 14 MARS 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

*Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.,*

*Garneau, E. B.,
Girouard,
Lanctôt,
Méthot,*

*Rolland,
Sharples,
Turner et
Varennnes, de*

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *N. Garneau*, de la corporation de la ville de Grande Mère ;

De la congrégation des Filles de Jésus ;
De la Compagnie Canadienne d'éclairage ;
De la cité des Trois-Rivières.

Par l'honorable *M. Bryson*, du " Buckingham Electric Railway " ;
De la " St. Lawrence Investment Society " ;
De *J. G. Moddick* et autres ;
De la ville de Montréal-Ouest.

Par l'honorable *M. Girouard*, de la Commission des écoles catholiques de Montréal ;
De la compagnie de chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental ;
De l'Institut des Filles de Saint-Joseph.

Par l'honorable *M. Sharples*, du curé et des paroissiens de Saint-Michel Archange de Montréal.

Par l'honorable *M. Mathieu*, de l'Institution des Sourds-Muets catholiques ;
De *Alexandre Aubertin* et autres ;
De la Société des artisans canadiens-français ;
De " la Prévoyance " ;
De *John J. Grant*, et autres.

Par l'honorable *E. B. Garneau*, de Théodore Dubé.

Par l'honorable *M. Turner*, de l'honorable *Alfred A. Thibaudeau*, et autres ;

De la compagnie de Téléphone de Bellechasse ;

De la compagnie de chemin de fer Québec Oriental ;
 Des Frères de la Croix de Jésus ;
 De la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de Montmagny.

Par l'honorable M. *Rolland*, de la compagnie du tramway électrique du lac Achigan ;

De la " Laprairie Brick Company " (limited) ;
 De la " Robert Jones convalescent Hospital " ;
 De la " Laurentian Hydraulic Company " ;
 Des Sœurs de la Miséricorde ;
 De la succession Laird-Patton ;
 De la " Canadian Light and Water Company " ;
 De la " Montreal Maternity " ;
 De Dame Marie Emilie Deguise et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Asile du Bon Pasteur, Montréal, demandant la continuation de l'octroi annuel ;

De l'honorable J. Girouard et autres, demandant une charte sous le nom de " La Compagnie des Tramways de Longueuil " ;

De John T. Wilson et autres, demandant une loi constituant en corporation " The Wilson Patterson Company " ;

De la " Real Estate Title Guarantee and Trust Company ", demandant une loi pour changer son nom ;

De Henry Smith Mussen et autres, demandant une loi pour rendre valide certain acte de vente ;

Des Commissaires du Bureau des Ecoles Protestantes de Montréal, demandant une autorisation pour émettre des débetures ;

De Sir Melbourne Magill Tait et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de " The Children's Memorial Hospital. " ;

Du Comte de Semallé et autres, demandant à être incorporé sous le nom de " The Joliette and Brandon Railway Company " ;

De la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, demandant des amendements à sa charte ;

Du village de la Petite Côte, demandant une loi abrogeant et refondant la loi érigeant en corporation le dit village ;

De la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De la ville de Lachine, demandant des amendements à sa charte ;

De Jules Constantin et autres, de la paroisse de Notre-Dame du Lac Saint Jean, demandant le pouvoir de faire un emprunt pour la construction d'une église ;

De R. Forget et autres, demandant une charte sous le nom " La Compagnie du Chemin de Fer Québec et Saguenay ".

Les pétitions suivantes sont déclarées irrégulières par l'Orateur :

Du président du bureau des gouverneurs de la " Western Hospital " ;

Des Sœurs de Miséricorde, de Montréal ;
 Des commissaires d'écoles catholiques de Sherbrooke ;
 De la compagnie du Pont de Saint-Pie ;
 Des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, Montréal

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que les dites pétitions soient renvoyées au comité des ordres permanents, pour examen et rapport.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné, qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Bryson, Berthiaume, Chapais, Cormier, Garneau, E. B., Mathieu, Méthot, Pérodeau, Sharples* et *Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses et qui seront renvoyées au dit comité, et faire rapport de temps à autres de ses observations et opinions sur icelles et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Audet, Berthiaume, de Boucherville, Bryson, Chapais, Cormier, Garneau* (La Durantaye), *Garneau* (Shawinigan), *Gilman, Girouard, Lanctôt, Larue, Mathieu, Méthot, Ouimet, Pelletier, Pérodeau, Sharples, Rolland, Sylvestre, Turner, de Varennes* et *Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous bills ou matières ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemin de fer et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Audet, Berthiaume, Bryson, de Boucherville, Chapais, Cormier, Garneau* (La Durantaye), *Garneau, N., Gilman, Girouard, Lanctôt, Larue, Mathieu, Méthot, Ouimet, Pelletier, Pérodeau, Rolland, Sharples, Sylvestre, Turner, De Varennes* et *Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité permanent avec instruction de s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil Législatif, et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Audet, Garneau, N., Girouard, Lanctôt, LaRue, Mathieu, Pelletier, Sharples, Sylvestre* et *Turner*.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les

intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Chapais, de Boucherville, Girouard, Lanctôt, Mathieu, Ouimet, Rolland, De Vareennes* et *Ward*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné. Que les honorables Messieurs *Audet, Berthiaume, Bryson, Lanctôt, Gilman, Pérodeau, Garneau, N., Sylvestre* et *De Vareennes* forment un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant cette session.

L'honorable *Orateur* dépose sur le bureau de la Chambre :

Un état financier du "Quebec Garrison Club" ;

Un rapport des chemins de fer pour l'année expirant le 30 juin 1904 ;

Des états, rapports et statistiques de chemins de fer pour l'année expirant le 30 juin 1904.

Alors, sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 15 MARS 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cornier,
Garneau, N.,
Garneau, E. B.,

Girouard,
Lanctôt,
Mathieu,
Méthot,
Pérodeau,

Rolland,
Sharples
Turner,
Varennnes, de,
Ward.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Turner*, de H. M. Price ;
De la compagnie du chemin de fer du Saguenay et de la Baie
James ;
De l'honorable N. *Garneau* et autres.

Par l'honorable M. *Lanctôt*, de la compagnie canadienne d'Assu-
rance ;
De C. E. Thibaut et autres.

Par l'honorable E. B. *Garneau*, du village de La Pointe-à-Pic.

Par l'honorable M. *de Varennnes*, de "The Cooperation Home and
Trust Company" ;
Du Dr. Louis Laberge et autres ;
De Alfred Hunter Oliver.

Par l'honorable M. *Chapais*, des Pères de St-François-Régis.

Par l'honorable M. *Pérodeau*, de Clarence J. McCuaig et autres ;
De Antonio Perreault ;
De Paul Tourigny et autres.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son
premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

 CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 15 mars 1905.

Le comité des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre, pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de ce comité.

Le *quorum* a été fixé à cinq de ses membres.

Votre comité recommande qu'il soit demandé, à qui de droit, une somme de dix mille dollars, afin de mettre le greffier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Votre comité a nommé un sous-comité composé des honorables MM. *Bryson*, *Pérodeau* et *Sharples* pour examiner les comptes du greffier de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et il est lu comme suit.

 BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Québec, ce 15 mars 1905.

Le comité des Ordres Permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport.

L'honorable M. *Pérodeau* a été nommé président de ce comité.

Votre comité recommande que son *quorum* soit fixé à neuf membres.

Le tout humblement soumis.

M. PÉRODEAU,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

BUREAU DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER.

Québec, ce 15 mars 1905

Le comité permanent des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Turner* a été nommé président de ce comité, et votre comité recommande que le *quorum* soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout humblement-soumis.

RICH. TURNER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *Orateur* dépose sur la table les comptes du Conseil législatif.

Sur motion de l'honorable N. *Garneau*, il est
Ordonné que les dits comptes soient renvoyés au comité des contingents.

Un message est reçu de l'Assemblée législative.
Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Mardi, 14 mars 1905.

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre pour former un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, et informant Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir :

Les honorables MM. Parent, Robitaille, McCorkill, LeBlanc, Gouin et Turgeon, et MM. Champagne, Giard, Tellier, Perreault, Delège, Lacombe et Walker, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné que le Greffier porte le dit message au Conseil législatif.

L. G. DESJARDINS,
G. A. L.

Attesté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session et composé des honorables MM. *Audet, Berthiaume, Bryson, Garneau, N., Gilman, Lanctôt, Pérodeau* et *Sylvestre*, forme un comité pour agir au nom de cette Chambre, comme membres du comité collectif des deux Chambres, au sujet des impressions de la législature, ainsi que l'a requis l'Assemblée législative.

Ordonné que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant gouverneur priant Son Honneur de bien vouloir émettre son mandat en faveur du greffier de cette chambre pour la somme de dix mille piastres afin de mettre cet officier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

L'honorable Orateur fait rapport qu'il s'est rendu auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, avec l'adresse de cette chambre, en réponse au Discours du Trône, et qu'il a plu à Son Honneur de faire la réponse suivante :

L. A. JETTÉ,

Honorables Messieurs du Conseil législatif.

Je reçois avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône, et vous en remercie bien sincèrement.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 13 mars 1905.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que, quand cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain, le 21 du courant, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, la Chambre s'ajourne à mardi, le 21 mars, à 3 heures P. M.

MARDI, 21 MARS 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Bryson,
Chapais,
Cormier,

Garneau, N.,
Garneau, E. B.,
Lanctôt,

Larue,
Mathieu,
Sharples.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, après suspension de la règle 51, de
"The Church Home" ;
De François Lavoie et autres.

Par l'honorable *E. B. Garneau*, après suspension de la règle 51, de
la compagnie du chemin de fer de la Vallée St-François.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la ville de Grand'Mère, demandant une loi pour reviser et
refondre sa charte ;

De la Compagnie Canadienne d'Eclairage Electrique, demandant
certains pouvoirs ;

De "The Buckingham Electric Railway Light & Power Company",
demandant des amendements à sa charte ;

De "The St. Lawrence Investment Society", demandant des
pouvoirs additionnels ;

De la ville de Montréal-Ouest, demandant des amendements à sa
charte ;

De la Compagnie de Chemin de Fer "Atlantique, Québec et Occi-
dental", demandant des amendements à sa charte ;

De Dame Marie Azilda Gendreau et autres, demandant une loi
les constituant en corporation sous le nom de l'Institut des Petites
Filles de Saint-Joseph ;

Du curé et des paroissiens de Saint-Michel-Archange, de Montréal,
demandant que cette paroisse soit érigée en municipalité scolaire
séparée ;

De Alexandre Aubertin et autres, demandant une loi pour
s'aunexer à la municipalité de la paroisse des Saints-Anges de Lachine ;

D'Alfred Lambert et autres, demandant des amendements à la
charte de "La Société des Artisans Canadiens-Français".

De "La Prévoyance", demandant une loi pour la constituer en
corporation ;

De John G. Grant et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "Anglo American Trust Company";

De Théodore Dubé, demandant une loi pour autoriser le Barreau de la Province à l'admettre, après examens;

De l'honorable Alfred A. Thibaudeau et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "The Yukon Trust and Loan Company";

De la Compagnie de Téléphone de Bellechasse, demandant des amendements à sa charte;

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de Montmagny, demandant certains pouvoirs additionnels;

De Jean Auguste Léon Lacarelle et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de "Les Frères de la Croix de Jésus";

De la "Compagnie du Chemin de Fer Québec Oriental," demandant des amendements à sa charte.

D'Alfred Benjamin Cruchet et autres, demandant une charte sous le nom de la "Compagnie du Tramway Electrique du Lac Achigan";

De "The Laprairie Brick Company," demandant une loi concernant la commune de Laprairie;

De la "Robert Jones Memorial Convalescent Hospital," demandant des amendements à son acte d'incorporation;

Des Sœurs de la Miséricorde, demandant de venir à leur secours;

De James Paton et autres, demandant une loi concernant la succession de Laird Paton;

Des directeurs provisoires de la compagnie dite "The Canadian Light and Power Company," demandant une loi amendant sa charte;

De "The Montreal Maternity," demandant certains amendements à sa charte;

De Dame Marie Emelie Deguise et autres, demandant une loi pour confirmer un acte de vente;

De Charles-Elzéar Thibault et autres, demandant des amendements à la loi 62 Victoria, chapitre 58 et 3 Edouard VII, chapitre 62;

Du village de la Pointe-au-Pic, demandant des amendements à sa charte;

De J.-A. Christin et autres, demandant une charte sous le nom de "The Co-operative Home and Trust Company".

Du Dr Louis Laberge et autres, demandant une charte sous le nom de "Le Stadium";

De Alfred Hunter Oliver, demandant une loi autorisant l'association dentaire à l'admettre à la pratique;

De l'honorable N. Garneau et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "Quebec Union Life Insurance Company";

De la compagnie du chemin de fer "Saguenay et Baie James," demandant des amendements à sa charte;

De Herbert Molesworth Price, demandant l'autorisation de faire des améliorations dans les rivières Saint-Jean et Magpie;

De Flavien J. Granger et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de "La Compagnie Canadienne d'Assurance";

De Clarence J. McCuaig et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de "The Canadian Trust Company";

De Antoine Perrault, demandant une loi pour autoriser le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres, après examen;

De Paul Tourigny et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de la compagnie "Eastern Fire Insurance Company of Canada";

Du Rév. C Stackler et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom des "Frères de Saint-François Régis."

Les pétitions suivantes sont déclarées irrégulières par l'honorable Orateur :

De J. G. Roddick et autres ;

De la cité des Trois-Rivières ;

De Dame Marie Le Gallo et autres ;

Des commissaires d'écoles catholiques de Montréal ;

De l'Institut des sourds-muets ;

De l'honorable R. Préfontaine ;

Sur motion de l'honorable M. *Laquetot*, il est

Ordonné, que les dites requêtes soient renvoyés au comité des ordres permanents, pour examen et rapport.

Un message est reçu de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Mardi, 14 mars 1905.

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif informant Leurs Honneurs que les honorables MM. Parent, Robitaille, Turgeon, McCorkill, Gouin, Monet, LeBlanc et Weir, et MM. Tellier, Perrault, Dupuis, Tessier, Chauret, Roy (Kamouraska), Cardin et Allard ont été nommés membres du comité spécial pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque de la Législature, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit message au Conseil législatif.

Attesté,

L. G. DESJARDINS,

G. A. L.

Alors, sur motion de l'honorable M. N. Garneau, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 22 MARS 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Bryson,
Chapais,
Cormier,

Garneau, N.,
Garneau, E. B.
Larue,

Rolland,
Turner et
Vareennes, de.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table, après la suspension de la règle 51e de cette Chambre :

Par l'honorable M. *Bryson*, de " Le Gymnase de Montréal " ;

Par l'honorable M. *de Vareennes*, de Hormisdas Laporte et autres ;

Par l'honorable M. *Rolland*, de Dame Léa Cardinal et autres ;

Par l'honorable *E. B. Garneau*, de Nérée Vasseur et autres.

L'honorable M. *Larue* présente un Bill (D), intitulé : " Loi amendant l'article 3812 des statuts refondus ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable *Archambeault*, il est

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Cormier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

Séance de 11 heures, A. M.

JEUDI, 23 MARS 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Bryson,
Chapuis,
Cornier,

Garneau, N.,
Garneau, E. B.,
Larue,

Rolland,
Turner,
Varenes, de.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De F. F. Savoie et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " Wolfe Megantic and Lotbinière Railway Company " ;

De S. C. Riou et autres, demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée Saint-François ".

La pétition suivante est déclarée irrégulière par l'honorable Orateur :

Du " Church Home ".

La Chambre suspend sa séance.

A 3 heures P. M., la Chambre reprend sa séance.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est *Ordonné*, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée au vingt-cinq avril prochain, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, la Chambre s'ajourne à mardi, le 25 avril prochain, à 3 heures P. M.

MARDI, 25 AVRIL 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archañbeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Bryson,
Chapais,
Garneau, E. B.,
Gilman,

Ginouard,
Lanctôt,
Larue,
Mathieu,

Pelletier,
Rolland,
Varennès, de.

PRIÈRE.

L'honorable *Jules Allard*, se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier à la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil législatif de la province de Québec.

Le gentilhomme à la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable *Orateur*, celui-ci dit :

“ Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors, le dit honorable *Jules Allard*, accompagné des honorables Messieurs *Lanctôt* et *E. B. Garneau*, s'avance près de la table, et l'honorable *Orateur* ayant donné la commission au greffier de la Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA
Province de Québec }
[L. S.]

J. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Jules Allard*, avocat, de Saint-François du Lac, comté de Yamaska.

SALUT :

SACHEZ, que tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous vous avons témoignées, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat de la Défense de Notre dite Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de Notre Province, et Nous vous y appelons pour le collège électoral de *Lanaudière* dans Notre dite Province de Québec, en remplacement de l'honorable *Louis Sylvestre*, démissionnaire, et nous enjoignons que

vous, le dit honorable *Jules Allard*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques. soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quel que lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu ; et à ceci, vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : Témoin, Notre Très Fidèle et bien-Aimé l'honorable Sir *Louis Amable Jetté*, Chevalier, Commandeur de notre ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce VINGT-TROISIÈME jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent-cinq, et de Notre Règne la cinquième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

QUÉBEC.

Le greffier déclare que le dit honorable *Jules Allard* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, celui-ci s'avance vers l'honorable *Orateur*, qui descend un degré, lui donne la main et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège.”

A quatre heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Alfred Basile Routhier, juge en chef de la cour supérieure, administrateur de la province de *Québec*, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable *Orateur* dit : “ Gentilhomme huissier à la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.”

Laquelle étant venue avec son *Orateur*,

La commission de Son Honneur l'administrateur est lue par le greffier.

L'honorable M. *Weir* dit :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative m'a élu comme son *Orateur*, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés. Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non à l'Assemblée législative dont je suis le serviteur.

L'honorable *Orateur* du Conseil législatif a alors dit :

Monsieur l'*Orateur*,

“J'ai ordre de Son Honneur l'Administrateur de vous déclarer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, votre diligence et votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'Orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu par cette chambre, et, quant à la commission qui vient d'être lue et en vertu de l'autorité qu'elle contient, nous déclarons que Sa Majesté vous reconnaît et vous confirme comme Orateur de la chambre de l'Assemblée législative.”

L'Assemblée législative s'en est alors allée, et il a plu à Son Honneur de se retirer.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table.

Après la suspension de la règle 51 :

Par l'honorable M. *Gilman*, de George Wood Thayer et autres ;
De J. S. Baker et autres.

Par l'honorable M. *de Varennes*, du village de Marie-Ville.

Par l'honorable M. *Rolland*, de la Compagnie de Papier Rolland ;
De la compagnie “Davis limitée” ;
De “Hugh A. Allan,” et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Nérée Levasseur et autres, demandant l'incorporation de la municipalité de L'Espérance ;

De Léa Cardinal et autres, demandant de valider un certain acte de vente d'immeuble ;

De Hormisdas Laferté et autres, demandant une charte sous le nom de “The Collateral Loan and Trust Company” ;

De Emile Boivin et autres, demandant une charte pour “le Gymnase de Montréal.”

L'honorable M. *Chapais* présente un Bill (E), intitulé : “Loi amendant l'article 3632 des Statuts refondus.”

Le Bill est lu une première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que, quand cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 2 mai prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le nom de l'honorable M. *Allard* soit porté sur la liste
des comités suivants : Ordes permanents et Bills privés, chemins de fer
contingents, chambre de lecture et impressions.

L'ordre du jour étant appelé, l'honorable M. *Allard*, appuyé par
l'honorable M. *Chapais*, propose : Que, comme marque de respect pour
la mémoire des honorables MM. *Audet* et *Ournet*, cette Chambre
s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre se prononce
unaniment dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne
à mardi prochain, 2 mai, à 3 heures P. M.

MARDI, 2 MAI 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs

Allard,
Bryson,
Chapais,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,

Gilman,
Girouard,
Larue,
Mathieu,

Méhot,
Pelletier,
Rolland,
Turner.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table,
après la suspension de la règle 51 de cette Chambre :

Par l'honorable M. *Girouard*, de certains résidents du comté de
Gaspé ;

Par l'honorable M. *Gilman*, de George A. Clunie et autres ;

Par l'honorable M. *Mathieu*, de la British American Trust Com-
pany ;

Par l'honorable M. *E. B. Garneau*, des héritiers du Dr A. G. Bel-
eau ;
De John Walsh et autres ;

Par l'honorable M. *Rolland*, de la " Imperial Trust Company.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De J. Sloat Fassett et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "The Salmon River and Northern Railway Company" ;

De Joseph S. Baker et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "Hampton Court Company" ;

Du village de Marieville, demandant une loi pour le constituer en ville sous le nom de ville de Marieville ;

Dè la Compagnie de Papier Rolland, demandant des amendements à sa charte ; .

De la "Davies Limited", demandant l'autorisation d'établir des abattoirs dans les limites de la cité de Montréal ;

De Hugh A. Allan et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "The Ship Workmen's Mutuel Benefit Association of the Port of Montreal".

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 2), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement au maintien des idiots dans l'hospice Sainte-Anne de la Baie St-Paul, dans le comté de Charlevoix" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 3), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Missionnaires de la Compagnie de Marie, relativement à l'entretien des enfants envoyés à leur école d'industrie de Notre-Dame de Montfort, dans le comté d'Argenteuil," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 4), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Asile du Bon Pasteur de Québec pour l'entretien des enfants envoyées à l'Hospice Saint-Charles de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 6), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance pour l'entretien des enfants envoyés à ses écoles de réforme et d'industrie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 7); intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, au sujet de la garde et de l'entretien des enfants envoyées à leurs écoles de réforme et d'industrie, à Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 34), intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Théodore Dubé à la profession d'avocat, après examens," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 35), intitulé : "Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 37), intitulé : "Loi amendant la charte de la *Montreal Maternity*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 38), intitulé : "Loi constituant en corporation Les Frères de la Croix de Jésus, pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture, demain.

Un message est reçu de l'Assemblée Législative avec un Bill (No 41), intitulé : "Loi autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture, demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 44), intitulé : "Loi concernant la Compagnie de pulpe de Chicoutimi," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 45), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Québec Oriental," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 47) intitulé : "Loi validant une vente faite par Albert E. Mussen à Henry S. Mussen et les décharge et quittance y contenues données par Dame Elizabeth Georgina Cleghorn," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 50) intitulé : "Loi constituant en corporation L'institut des Petites Filles de Saint-Joseph," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 55), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du tramway électrique du lac Achigan," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 56), intitulé : "Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 71, constituant en corporation La Compagnie de Téléphone de Bellechasse," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 60), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde, de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 67), intitulé : "Loi constituant en corporation la Congrégation des Filles de Jésus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 68), intitulé : "Loi autorisant le Bureau des Commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal à émettre de nouvelles obligations," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 71), intitulé : " Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 62, amendant la charte de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 75), intitulé : " Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Saguenay et Baie James," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 81), intitulé : " Loi amendant de nouveau la charte de la compagnie de chemin de fer Atlantique, Québec & Occidental," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 90), intitulé : " Loi amendant la loi des obligations scolaires de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 93), intitulé : " Loi constituant en corporation *The Children and Memorial Hospital*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 143), intitulé : " Loi détachant du comté de Nicolet certains lots du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Monique et les annexant au comté d'Yamaska, pour toutes fins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. E. B. Garneau, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No
 151), intitulé : "Loi détachant certains lots du canton de Tingwick,
 dans le comté d'Arthabaska, et les annexant, pour toutes fins, au
 canton de Kingsey Falls, dans le comté de Drummond," pour lequel
 elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. Gilman, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (D), intitulé :
 "Loi amendant la loi concernant le notariat,"

Sur motion de l'honorable M. LaRue, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. LaRue, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être
 examiné en Comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Allard, la Chambre s'ajourne
 à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 3 MAI 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Lanctôt,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Larue,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Mathieu,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Garneau, N.,</i>	<i>Méhot,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Gilman,</i>		

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table,
 après la suspension de la règle 51 de cette Chambre :

Par l'honorable M. *Lanctôt*, de Antoine Émond ;
 Des curé et marguilliers de Ste-Cunégonde ;
 Du club canadien.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De George A. Clunie, demandant une loi pour l'admission à la pratique de chirurgien-dentiste dans la province ;

De Victor Geoffrion et autres, demandant une loi pour incorporer "The British American Trust Company" ;

De Emma C. Belleau et autres, demandant une loi pour les autoriser à vendre une propriété substituée ;

De W. C. McIntyre et autres, demandant une loi pour incorporer la "Imperial Trust Company".

Les pétitions suivantes sont déclarées irrégulières par l'honorable Orateur :

De certains résidents de Gaspé, demandant de l'aide pour construire un pont ;

De John Walsh et autres, demandant une charte pour l'association bienveillante des pompiers de Québec.

L'honorable M. *Gilman*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 3 mai 1905.

Le comité des ordres permanents et bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De l'honorable J. Girouard et autres, demandant une charte sous le nom de "La Compagnie des Tramways de Longueuil" ;

De John S. Wilson et autres, demandant une charte sous le nom de "The Wilson Paterson Company" ;

De la compagnie dite "Real Estate Title Guarantee and Trust Company", demandant la permission de changer son nom ;

De Henry Smith Mussen et autres, demandant une loi pour rendre valide certain acte de vente ;

Du bureau des commissaires des écoles protestantes, de la cité de Montréal, demandant à être autorisé à émettre de nouvelles obligations ;

De Sir Melbourne Magill Tait et autres, demandant à être incorporé sous le nom de "The Children's Memorial Hospital" ;

Du comte de Samallé et autres, demandant une loi d'incorporation, sous le nom de "The Joliette and Brandon Railway Company";

De la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, demandant des amendements à sa charte;

Du village de la Petite Côte, demandant une loi abrogeant et refondant la loi érigeant en corporation le dit village;

De la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

De la ville de Lachine, demandant des amendements à sa charte;

De Jules Constantin et autres, de la paroisse de Notre-Dame du Lac St-Jean, demandant le pouvoir de faire un emprunt pour la construction d'une église;

De R. Forget et autres, demandant une charte sous le nom "La Compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay";

De la ville de Grand'Mère, demandant une loi pour reviser et refondre sa charte;

De la Compagnie Canadienne d'éclairage électrique, demandant certains pouvoirs;

De "The Buckingham Electric Railway Light and Power Company", demandant des amendements à sa charte;

De la "St. Lawrence Investment Society," demandant des pouvoirs additionnels;

De la cité de Montréal-Ouest, demandant des amendements à sa charte;

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, demandant des amendements à sa charte;

Des Dame Marie-Azilda Gendreau et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de l'Institut des Petites Filles de Saint-Joseph;

Du curé et des paroissiens de St-Michel Archange, de Montréal, demandant que cette paroisse soit érigée en municipalité scolaire séparée;

D'Alexandre Aubertin et autres, demandant une loi pour s'annexer à la municipalité de la paroisse des Saints Anges de Lachine;

D'Alfred Lambert et autres, demandant des amendements à la charte de la Société des Artisans Canadiens-Français;

De "La Prévoyance", demandant une loi pour la constituer en corporation;

De John G. Grant et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de "Anglo American Trust Company";

De Théodore Dubé, demandant une loi pour autoriser le Barreau de la Province à l'admettre (après examen) à la pratique;

De l'honorable Alfred A. Thibaudeau et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de "The Yukon Trust and Loan Company";

De la Compagnie de téléphone de Bellechasse, demandant des amendements à sa charte;

De la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de Montmagny, demandant certains pouvoirs additionnels ;

De Jean Auguste Léon Lacarelle et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de les " Frères de la Croix de Jésus " ;

De la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental demandant des amendements à sa charte ;

D'Alfred Benjamin Cruchet et autres, demandant une charte sous le nom de la " Compagnie du Tramway Électrique du Lac Achigan " ;

De la " Laprairie Brick Company " et autres, demandant une loi au sujet de la commune de Laprairie ;

De la " Robert Jones Memorial Convalescent Hospital ", demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De James Paton et autres demandant une loi concernant la succession Laird Paton ;

Des directeurs provisoires de la compagnie dite " The Canadian Light and Power Company " ; demandant une loi amendant sa charte ;

De la " Montreal Maternity ", demandant certains amendements à sa charte ;

De Dame Marie-Emelie Deguise et autres, demandant une loi pour confirmer un acte de vente ;

De l'honorable N. Garneau et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " Quebec Union Life Insurance Company ".

De la compagnie du chemin de fer Saguenay et Baie James, demandant des amendements à sa charte ;

De Herbert Molesworth Price, demandant à être autorisés à faire certaines améliorations dans les Rivières St-Jean et Magpie ;

De Flavien J. Granger et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de La Compagnie Canadienne d'Assurance ;

De Charles Elzéar Thibault et autres, demandant des amendements à la loi 62 Victoria, chapitre 58 et 3 Édouard VII, chapitre 62 ;

Du Village de la Pointe au Pic, demandant des amendements à sa charte ;

Dé J. A. Christin et autres, demandant une charte sous le nom de " The Co-operative Home and Trust Company ".

Du Dr Louis Laberge et autres, demandant une charte sous le nom de " Le Stadium " ;

D'Alfred Hunter Oliver, demandant une loi pour autoriser l'association dentaire à l'admettre à la pratique ;

De Clarence J. McCuaig et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " Canadian Trust Company " ;

De Paul Tourigny et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de la Compagnie " Eastern Fire Insurance Company of Canada " ;

Du Rév. C. Stockler et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom des Frères de St-François Régis ;

De F. T. Lavoie et autres, demandant une charte sous le nom de " Wolfe Megantic & Lothinière Railway Company " ;

De S. C. Riou et autres, demandant une charte sous le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de St-François ;

D'Émile Boivin et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de " Le Gymnase de Montréal " ;

De Dame Léa Cardinal et autres, demandant de valider une vente d'immeuble.

Votre comité recommande qu'il soit permis aux pétitionnaires de corriger les irrégularités dans les pétitions suivantes :

Dans la pétition des commissaires d'écoles de Montréal, en substituant une nouvelle pétition ;

Dans la pétition de la cité de Trois-Rivières, en autorisant le secrétaire-trésorier à signer la pétition ;

Dans la pétition des commissaires d'écoles catholiques de Sherbrooke, en permettant au président de signer la dite pétition ;

Dans la pétition de l'honorable R. Préfontaine, en permettant au secrétaire de la compagnie de signer la pétition et d'y apposer le sceau de la compagnie ;

De la cité des Trois-Rivières, en permettant au secrétaire de le signer.

Et votre comité recommande que les pétitions suivantes soient lues et reçues :

De Dame Marie de Gallo et autres, demandant une charte ;

De F. G. Roddick et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Montréal.

Votre comité recommande aussi que le délai pour recevoir des rapports d'aucun comité permanent ou spécial soit prolongé jusqu'à la fin de la présente session.

Le tout humblement soumis.

F.-E. GILMAN.

Pro-Président.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Dame Marie Le Gallo et autres, demandant une charte sous le nom de La congrégation des filles de Jésus ;

De T. J. Roddick et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Montréal ;

Des commissaires d'écoles catholiques de Montréal, demandant l'autorisation d'émettre des obligations ;

De l'honorable R. Préfontaine, demandant d'amender la charte de la " Laurentian Water and Power Company " ;

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 8), intitulé : " Loi amendant la loi de l'Instruction publique ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (D), intitulé : " Loi amendant la loi concernant le notariat ",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. N. *Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Larne*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'assentiment de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (F) intitulé : " Loi amendant l'article 3632 des Statuts Refondus,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné sur division que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 2), intitulé : " Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement au maintien des idiots dans l'hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul, dans le comté de Charlevoix,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 3), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Missionnaires de la Compagnie de Marie, relativement à l'entretien des enfants envoyés à leur école d'industrie de Notre-Dame de Montfort, dans le comté d'Argenteuil,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 4), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Asile du Bon Pasteur de Québec, pour l'entretien des enfants envoyées à l'Hospice Saint-Charles de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 6), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance pour l'entretien des enfants envoyés à ses écoles de réforme et d'industrie,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 7), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, au sujet de la garde et de l'entretien des enfants envoyés à leurs écoles de réforme et d'industrie, à Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 34), intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Théodore Dubé à la profession d'avocat, après examens,"

Sur motion de l'honorable M. E. B. Garneau, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. E. B. Garneau, il est
Ordonné, que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue rela-
 tivement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. E. B. Garneau, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres perma-
 nents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 35), inti-
 tulé : " Loi amendant la charte de la Société des Artisans Canadiens-
 Français,"

Sur motion de l'honorable M. Mathieu, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Mathieu, il est
Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue rela-
 tivement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Mathieu, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres perma-
 nents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 37),
 intitulé : " Loi amendant la charte de la *Montreal Maternity*,"

Sur motion de l'honorable M. Gilman, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gilman, il est
Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue rela-
 tivement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Gilman, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres perma-
 nents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 38),
 intitulé : " Loi constituant en corporation Les Frères de la Croix de
 Jésus,"

Sur motion de l'honorable M. Mathieu, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Mathieu, il est
Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue rela-
 tivement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Mathieu, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres perma-
 nents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 41) intitulé : "Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations."

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 45), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Québec Oriental,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 47), intitulé : "Loi validant une vente faite par Albert-E. Mussen à Henry-S. Mussen et les décharge et quittances y contenues et contenues par Dame Elizabeth-Georgiana Cleghorn,"

Sur motion de l'honorable M. *E.-B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *E.-B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 55), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du tramway électrique du lac Achigan,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 56), intitulé : "Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 71, constituant en corporation la Compagnie du Téléphone de Bellechasse,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 60), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 67), intitulé : "Loi constituant en corporation la Congrégation des Filles des Jésus,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 68) : intitulé : "Loi autorisant le Bureau des Commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal, à émettre de nouvelles obligations,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.
 Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 71), intitulé : "Loi amendant la loi d'Edouard VII, chapitre 62, amendant la charte de la cité de Montréal."

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 75), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Saguenay et Baie James,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 81), intitulé : "Loi amendant de nouveau la charte de la compagnie de chemin de fer Atlantique, Québec & Occidental,"

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 90), intitulé : "Loi amendant la loi des obligations scolaires de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 93), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Children and Memorial Hospital,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est,

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 143), intitulé : "Loi détachant du comté de Nicolet certains lots du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Monique et les annexant au comté d'Yamaska, pour toutes fins",

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 151), intitulé : "Loi détachant certains lots du canton de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska et les annexant pour toutes fins, au canton de Kingsey Falls, dans le comté de Drummond,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le Bill (No 50), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Institut des Petites Filles de Saint-Joseph," soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 4 MAI 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Gilman,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Bryson</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lanctôt,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Larue,</i>	<i>De Vareennes,</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Garneau N.,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table, après la suspension de la règle 51 de cette Chambre :

Par l'honorable M. *De Vareennes*, de l'hôpital de St-Joseph de Lévis ;

Du village de la Malbaie ;

Par l'honorable M. *Lanctot*, du Crédit franco-canadien.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des commissaires d'écoles catholiques romains de Sherbrooke, demandant l'autorisation d'emprunter \$40,000.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 50), intitulé : " Loi constituant en corporation l'Institut des Petites Filles de Saint-Joseph, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 68), intitulé : "Loi autorisant le Bureau des Commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal, à émettre de nouvelles obligations," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 93), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Children and Memorial Hospital*", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 67), intitulé : "Loi constituant en corporation la Congrégation des Filles de Jésus," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

la question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Gilman*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 41), intitulé : "Loi autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de

Sherbrooke à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 38), intitulé : " Loi constituant en corporation Les Frères de la Croix de Jésus," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 37), intitulé : " Loi amendement la charte de la *Montreal Maternity*," fait rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 35), intitulé : " Loi amendement la charte de la Société des Artisans Canadiens-Français," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lauctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 44), intitulé : "Loi concernant la Compagnie de pulpe de Chicoutimi," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau* présente un Bill (E), intitulé : "Loi amendant le Code civil au sujet des bureaux d'enregistrement."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Pérodeau*, présente un Bill (B), intitulé : "Loi amendant le Code civil relativement aux successions."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 10) intitulé : "Loi amendant le Code municipal concernant l'érection des villages," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 11) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les cercles agricoles," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 39) intitulé : "Loi exemptant une partie des propriétés de l'Hôpital-Guay de Saint-Joseph de Lévis, de toutes taxes et cotisations légales," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 82), intitulé : "Loi constituant en corporation Les Frères de Saint-François Régis," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 149), intitulé : "Loi amendant l'article 3408 des Statuts refondus de la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (F), intitulé : "Loi amendant l'article 3632 des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 2), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement au maintien des idiots dans l'hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul, dans le comté de Charlevoix,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. de *Varennés*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 3), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Missionnaires de la Compagnie de Marie, relativement à l'entretien des enfants envoyés à leur école d'industrie de Notre-Dame de Montfort, dans le comté d'Argenteuil,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. de *Varennés*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 4), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Asile du Bon Pasteur de Québec pour l'entretien des enfants envoyées à l'Hospice Saint-Charles de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *De Varennes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 6), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance pour l'entretien des enfants envoyés à ses écoles de réforme et d'industrie,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se continue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelques temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *de Varennes*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 7), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, au sujet de la garde et de l'entretien des enfants envoyés à leurs écoles de réforme et d'industrie, à Montréal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. de Varennes, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. Allard, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 8), intitulé : " Loi amendant la loi de l'Instruction publique,"

Sur motion de l'honorable M. Allard, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Allard, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 143), intitulé : " Loi détachant du comté de Nicolet certains lots du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Monique et les annexant au comté d'Yamaska, pour toute fins,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. N. Garneau, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. E. B. Garneau, il est

Ordonné que dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée, ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 151), intitulé ; " Loi détachant certains lots du canton de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska et les annexant, pour toutes fins, au canton de Kingsey Falls, dans le comté de Drummond. "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. N. *Garneau*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'hon. M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, 3 heures P. M.

VENDREDI, 5 MAI 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs

Allard,
Chapais,

Cormier,

Garneau, E. B.,

Garneau, N.,

Girouard,

Lanctôt,

Larue,

Méthot,

Pelletier,

Pérodeau,

Rolland.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table, après la suspension de la règle 51 de cette Chambre :

Par l'honorable M. *Cormier*, du village de Kingsville ;

Par l'honorable *E. B. Garneau*, de l'Association de bienfaisance et de retraite des pompiers de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la cité de Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte ;

De Anthony Emond, demandant une loi pour lui permettre de prendre possession d'un certain legs ;

Du Club Canadien, demandant des amendements à sa charte.

La pétition suivante est déclarée irrégulière par l'honorable Orateur :

Des curé et marguilliers de Ste-Cunégonde de Montréal, demandant des amendements à la loi 4 Edouard VII, chapitre 3.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que la dite pétition soit soumise au comité des ordres permanents, pour examen et rapport.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 5 mai 1905.

Le comité des ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

“Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

D'Antonio Perrault, demandant une loi pour autoriser le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres, après examen ;

D'Hormidas Laporte et autres, demandant à être incorporés sous le nom de “Collateral Loan & Trust Company” ;

De Nérée Vasseur et autres, demandant une loi constituant en corporation la municipalité de L'Espérance ;

De J. Sloat Fassett et autres, demandant à être incorporés sous le nom de “The Salmon River & Northern River Company” ;

Du village de Marieville, demandant une loi pour le constituer en ville, sous le nom de ville de Marieville ;

De Hugh A. Allan et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de “The Ship Workmen's Mutual Benefit Association of the Port of Montreal” ;

De Dame Marie LeGallo et autres, demandant à être incorporées sous le nom de La Congrégation des Filles de Jésus ;

De T. G. Roddick et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Montréal ;

De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant autorisation pour émettre des débentures ;

De R. Préfontaine, président, demandant des amendements à la charte de la "Laurentian Water and Power Company" ;

De George A. Clunie, demandant une loi l'autorisant à pratiquer comme chirurgien dentiste dans cette province ;

De W. C. McIntyre et autres, demandant une loi pour incorporer la "Imperial Trust Company."

Le tout humblement soumis,

N. PÉRODEAU,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 34), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Théodore Dubé à la profession d'avocat, après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 71) intitulé : "Loi amendant la loi 3 Édouard VII, chapitre 62, amendant la charte de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner* du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (No 81) intitulé : "Loi amendant de nouveau la charte de la compagnie de chemin de fer Atlantique, Québec & Occidental," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (No 75), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Saguenay et Baie James, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 45), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Québec Oriental," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Ré.olu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajourné à mercredi, le 10 mai courant, à 3 heures P. M.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 35), intitulé : "Loi amendant la charte de la Société des Artisans Canadiens-Français," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 42), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 83), intitulé : Loi constituant en corporation la compagnie : "The Wilson-Paterson Company," pour lequel elle demande l'agrément de la Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 87), intitulé : Loi autorisant l'association dentaire de la province de Québec à admettre Alfred Hunter Oliver au nombre de ses membres après examen," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 8), intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 10), intitulé : " Loi amendant le Code municipal, concernant l'érection des villages."

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 11), intitulé : " Loi amendant la loi concernant les cercles agricoles, "

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 82), intitulé : " Loi constituant en corporation Les Frères de Saint-François Régis."

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à mercredi, le 10 du courant, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 10 MAI 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Gilman,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lancôt,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Larue,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Varenes, De,</i>
<i>Garneau, N.,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Ward.</i>

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table, après la suspension de la règle 51 de cette Chambre :

Par l'honorable M. *Sharples*, de la "Women's Christian Temperance Union."

Par l'honorable *E. B. Garneau*, de Gaspard LeMoine et autres.

Les pétitions suivantes sont déclarées irrégulières, par l'honorable Orateur :

De la corporation du village de la Malbaie ;
Du crédit Foncier Franco-Canadien.

Les pétitions suivantes sont lues et reçus :

Du Rév. Chas. Guay, demandant une exemption de taxes pour l'hôpital Guay de Lévis ;

Du village de Kingsville, demandant une charte de ville, sous le nom de Thetford Mines ;

De John Walsh et autres, demandant une charte pour la "Quebec Firemen's Benevolent Association."

L'honorable M. *Archambeault*, présente un Bill (G), intitulé : "Loi relative au maintien de l'autonomie des municipalités en ce qui concerne les chemins, les rues et les places publiques."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (D), intitulé : "Loi amendant le code du notariat," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 71), intitulé : "Loi amendant la loi 3 Édouard VII, chapitre 62, amendant la charte de la cité de Montréal." informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 34), intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Théodore Dubé à la profession d'avocat, après examens", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 36), intitulé : "Loi revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 40), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie du Chemin de fer Québec & Saguenay," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 43), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie des Tramways de Longueuil," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girouard, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 46), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de la vallée Saint-François," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 49), intitulé : "Loi additionnelle au statut de la province de Québec, 57 Victoria, chapitre 89, constituant en corporation la "Robert Jones

Memorial Convalescent Hospital", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 51), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Anglo-American Trust Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 53), intitulé : "Loi amendant la loi 3 Edouard VII. chapitre 102, en changeant le nom de la "Real Estate Title Guarantee and Trust Company" en celui de "Financial Corporation," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 54), intitulé : "Loi concernant L'Institution Catholique des Sourds-Muets pour la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 62), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Co-Operative Home & Trust Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 65), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Quebec Union Life Insurance Company* ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 66), intitulé : " Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Wolfe, Mégantic & Lotbinière ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 72), intitulé : " Loi augmentant les pouvoirs de la " Saint Lawrence Investment Society, Limited," et changeant son nom," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu une première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 76), intitulé : " Loi constituant en corporation " The Yukon Trust and Loan Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 77), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie " Eastern Fire Insurance Company of Canada ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 78), intitulé : " Loi constituant en corporation la société de secours mutuels La Prévoyance," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 74), intitulé : "Loi amendant la charte de La Compagnie Canadienne d'Eclairage Electrique et autorisant le rappel de ses obligations de seconde émission," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 79), intitulé : "Loi constituant en corporation La Compagnie Canadienne d'Assurance," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 80), intitulé : "Loi amendant la charte de "The Canadian Light and Power Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 89), intitulé : "Loi déclarant définitive la vente de certains immeubles de la succession de feu Jean-Baptiste Bruyère," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 92), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie "The Salmon River and Northern Railway Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 94), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Canadian Trust Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 95), intitulé : " Loi augmentant les pouvoirs de la corporation du village de la Malbaie, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennnes*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 134), intitulé : " Loi pour venir en aide à certains corps religieux, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 10), intitulé : " Loi amendant le Code municipal, concernant l'érection des villages, "

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 11), intitulé : " Loi amendant la loi concernant les cercles agricoles, "

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 39), intitulé : " Loi exemptant les propriétés de l'Hôpital-Guay de Saint-Joseph de Lévis, de toutes taxes et cotisations légales, "

Sur motion de l'honorable M. *de Varennnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. de Varennes, il est
Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relative-
 ment à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. de Varennes, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 42), intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest, "

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 83), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie " The Wilson Paterson Company, "

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (87), intitulé : " Loi autorisant l'association dentaire de la province de Québec, à admettre Alfred Hunter Oliver au nombre de ses membres, après examen, "

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 11 MAI 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Gilman,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Laucôt,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Larue,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>De Varennes,</i>
<i>Garneau N.,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Ward.</i>

PRIÈRE :

La Chambre suspend sa séance.

A trois heures et demie de l'après-midi, Son Honneur l'honorable sir Louis A. Jetté, chevalier, commandeur de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit : "Gentilhomme huissier à la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de de lui dans la salle du Conseil législatif,"

Laquelle étant venue, avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les différents titres des bills à être sanctionnés, comme suit :

1) Loi amendant le Code du notariat.

2) Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement au maintien des idiots dans l'Hospice Sainte-Anne de la Baie Saint-Paul, dans le comté de Charlevoix

3) Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Missionnaires de la Compagnie de Marie, relativement à l'entretien des enfants envoyés à leur école d'industrie de Notre-Dame de Montfort, dans le comté d'Argenteuil.

4) Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Asile du Bon Pasteur de Québec pour l'entretien des enfants envoyés à l'Hospice Saint-Charles de Québec.

6) Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance pour l'entretien des enfants envoyés à ses écoles de réforme et d'industrie.

7 Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, au sujet de la garde et de l'entretien des enfants envoyées à leurs écoles de réforme et d'industrie, à Montréal.

8 Loi amendant la loi de l'Instruction publique.

10 Loi amendant le Code municipal, concernant l'érection des villages.

11 Loi amendant la loi concernant les cercles agricoles.

34 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Théodore Dubé à la profession d'avocat, après examens.

35 Loi amendant la charte de la Société des Artisans Canadiens-Français.

37 Loi amendant la charte de la *Montreal Maternity*.

38 Loi constituant en corporation Les Frères de la Croix de Jésus.

41 Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.

44 Loi concernant la Compagnie de pulpe de Chicoutimi.

45 Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Québec Oriental.

50 Loi constituant en corporation L'institut des Petites Filles de Saint-Joseph.

67 Loi constituant en corporation la Congrégation des Filles de Jésus.

68 Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles protestants, de la cité de Montréal, à émettre des obligations additionnelles.

71. Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 62, amendant la charte de la cité de Montréal.

75 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Saguenay et Baie James.

81 Loi amendant de nouveau la charte de la compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec & Occidental

93 Loi constituant en corporation *The Children's Memorial Hospital*

143 Loi détachant du comté de Nicolet certains lots du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Monique et les annexant au comté d'Yamaska, pour toutes fins.

151 Loi détachant certains lots du canton de Tingwick, dans le comté d'Arthasbaska, et les annexant, pour toutes fins, au canton de Kingsey Falls, dans le comté de Drummond.

Sur ces Bills, la sanction royale est prononcée par le Greffier de cette Chambre, comme suit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills.”

Alors l'Assemblée législative s'en est allée, et il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

La Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente le quatrième rapport de ce comité.
Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 10 mai 1905.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les requêtes suivantes, qui lui ont été soumises à cause de certaines irrégularités et recommande que la règle 39 soit suspendue en ce qui concerne celles qui suivent :

De la compagnie du Pont de Saint-Pie ;

De l'Institut Catholique des Sourds-Muets ;

Du Curé de Sainte-Cunégonde de Montréal ; et qu'il soit permis aux pétitionnaires de substituer une nouvelle requête qui est régulière pour remplacer celle qui est irrégulière dans le cas suivant :
 Le village de la Malbaie.

Le tout humblement soumis,

N. PÉRODEAU,
 Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Les pétitions suivantes sont alors lues et reçues :

De la compagnie du Pont de Saint-Pie, demandant certains pouvoirs ;

De l'Institut catholique des sourds-muets, demandant des pouvoirs plus étendus ;

Des curé et marguilliers de la paroisse de Sainte-Cunégonde de Montréal, demandant des amendements à l'acte 4 Edouard VII, chapitre 3 ;

De la corporation du village de la Malbaie, demandant une loi pour augmenter les pouvoirs de la corporation du village de la Malbaie.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 83), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie " The Wilson-Paterson Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements et un nouveau titre, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 47), intitulé : " Loi validant une vente faite par Albert-E. Mussen à Henry-S. Mussen et les décharge et quittances y contenues données par Dame Elizabeth-Georgina Cleghorn," fait un rapport constant que le bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée, ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 60), intitulé : " Loi amendement la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant
 lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la
 troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il
 voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et
 informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec
 certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'As-
 semblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et
 Bill privés auquel a été soumis le Bill (No 90), intitulé : "Loi amendant
 la Loi des obligations scolaires de la cité de Montréal," fait un
 rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a
 été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et
 informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans
 amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et
 Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 82), intitulé : "Loi consti-
 tuant en corporation Les Frères de Saint-François Régis," fait un
 rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a
 été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe
 cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amende-
 ment.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle
 soit ajournée à demain, à 11 heures a. m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill
 (No 59) intitulé : "Loi amendant le lois 62 Victoria, chapitre 58 et
 3 Edouard VII, chapitre 62," pour lequel elle demande l'agrément de
 cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 84), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité des Trois-Rivières," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. N. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 98), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de pouvoir électrique de Buckingham et changeant son nom," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 125) intitulé : "Loi amendant les articles 4055 et 4062 des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 146), intitulé : "Loi amendant le Code civil relativement aux personnes se servant du nom d'un autre comme raison sociale," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 147), intitulé : "Loi amendant le Code municipal relativement aux sessions du conseil de comté," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (E), intitulé : "Loi amendant le Code civil au sujet des bureaux d'enregistrement,"

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 36), intitulé : "Loi revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 40), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Québec & Saguenay,"

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 43), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie des Tramways de Longueuil,"

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 46), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Saint-François,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 49), intitulé : "Loi additionnelle au Statut de la province de Québec, 57 Victoria, chapitre 89, constituant en corporation la "Robert John Memorial Convalescent Hospital,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 51), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Anglo-American Trust Company"

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 53), intitulé : "Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, en changeant le nom de la "Real Estate Title Guarantee and Trust Company", en celui de "Financial Corporation"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est,
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 54), intitulé : "Loi concernant l'Institution Catholique des Sourds-Muets pour la province de Québec."

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 62), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Co-Operative Home & Trust Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 65), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Quebec Union Life Insurance Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 66), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Wolfe, Mégantic et Lotbinière,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 72), intitulé : "Loi augmentant les pouvoirs de la "Saint Lawrence Investment Society," et changeant son nom,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 76), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Yukon Trust and Loan Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 77), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie "Eastern Fire Insurance Company of Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 78) : intitulé : "Loi constituant en corporation la Société de Secours Mutuels La Prévoyance,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 74), intitulé : "Loi amendant la charte de La Compagnie Canadienne d'Éclairage Electrique et autorisant le rappel de ses obligations de seconde émission,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 79), intitulé : "Loi constituant en corporation La Compagnie Canadienne d'assurance,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 89), intitulé : "Loi amendant la charte de "The Canadian Light and Power Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 89), intitulé : "Loi déclarant définitive la vente de certains immeubles de la succession de feu Jean-Baptiste Bruyère,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 92), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie " The Salmon River and Northern Railway Company "

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 94), intitulé : " Loi constituant en corporation " The Canadian Trust Company. "

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 95), intitulé : " Loi augmentant les pouvoirs de la corporation du village de la Malbaie, "

Sur motion de l'honorable M. *De Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *De Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 134), intitulé : " Loi pour venir en aide à certains corps religieux ",

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité général, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

VENDREDI, 12 MAI 1905.

Séance de 11 heures, A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Garneau, N.,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Larue,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Vareennes, de.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Rolland,</i>	

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de William J. Johnson et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Gaspard Lemoine et autres demandant une charte sous le nom de "The Quebec and St. Maurice Industrial Company";

De "The Women's Temperance Union," demandant de défendre la vente de cigarettes aux enfants mineurs.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 59), intitulé : "Loi amendant les lois 62 Victoria, chapitre 58 et 3 Edouard VII, chapitre 62,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 84), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité des Trois-Rivières,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 98), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de pouvoir électrique de Buckingham, et changeant son nom,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

La Chambre s'ajourne durant bon plaisir.

A trois heures la Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 33), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Thetfords Mines," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 100), intitulé : "Loi ratifiant les ventes et adjudications entre les héritiers et représentants de Joseph Robereau-Duplessis et de son épouse Marie-Catherine Cardinal et Téléspore Turcot et Louis-Jean-Baptiste Martin, et validant la cession de Téléspore Turcot à Séraphin Turcot, et la vente de Louis-Jean-Baptiste Martin et autres au Crédit Foncier Franco-Canadien," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Vareunes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 101), intitulé : "Loi autorisant George Andrew Clunie à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 103), intitulé : "Loi concernant la compagnie *Davies Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 106), intitulé : "Loi constituant en corporation la Société *The Ship Workmen's Mutual Benefit Association of the port of Montreal*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 107), intitulé : "Loi constituant en corporation *The British American Trust Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour la deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 108), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie de Papier Rolland," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné, que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit soumis au comité des Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 113), intitulé : "Loi autorisant les héritiers de feu A.-G. Belleau à vendre à Alexandre Gauvreau un certain immeuble appartenant à la succession du dit feu A.-G. Belleau," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *E.-B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 121), intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'Association des architectes de la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est
Ordonné que le Bill (No 128), intitulé : " Loi amendant les arti-
 cles 4055 et 4052 des Status refondus, " soit mis sur l'ordre du jour
 pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne
 à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 15 MAI 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Allard,
Boucherville, de,
Chapais,
Cormier,

Garneau, N.,
Larue,
Pérodeau,
Rolland,

Sharples,
Turner,
Varennes, de.

PRIÈRE.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 32), intitulé : " Loi refondant et abrogeant la loi érigeant en corporation le village de la Petite-Côte et changeant son nom en celui de Village Rosemont, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 57), intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Lachine, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 63), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon et pour d'autres objets," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 73), intitulé : "Loi concernant La Compagnie du Pont Saint-Pie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 85), intitulé : "Loi concernant la succession de feu Laird Paton," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 86), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation le village de la Pointe-au-Pic," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 88), intitulé : "Loi concernant la commune de Laprairie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 91), intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs additionnels à la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, de Montmagny," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 99), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antonio Perrault au nombre de ses membres, après examen," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 102), intitulé : "Loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 3, concernant le paiement de la reconstruction de l'église de Sainte-Cunégonde de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 104), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Hampton Court Company, Limited," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 109), intitulé : "Loi concernant la succession de feu Arthur Caron," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 111), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Marieville," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 112), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Imperial Trust Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 115), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation le Club Canadien, de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de *Vareennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 124), intitulé : "Loi amendant les Statuts refondus concernant les compagnies de cimetièrre," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 130), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la conciliation," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 141), intitulé : "Loi détachant certains lots de la paroisse de Sainte-Brigitte, dans le comté d'Iberville, et les annexant à la paroisse de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, pour toutes les fins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (E), intitulé : "Loi amendant le Code civil au sujet des bureau d'enregistrement,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. de *Vareennes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement,

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 147), intitulé : "Loi amendant le Code municipal relativement aux sessions du conseil de comté,"

Sur motion de l'honorable M. *de Varennés*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennés*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 33), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (No 100), intitulé : "Loi ratifiant les ventes et adjudications entre les héritiers et représentants de Joseph Robereau-Duplessis et de son épouse Marie-Catherine Cardinal et Téléphore Turcot et Louis-Jean-Baptiste Martin, et validant la cession de Téléphore Turcot à Séraphin Turcot, et la vente de Louis-Jean-Baptiste Martin et autres au Crédit Foncier Franco-Canadien,"

Sur motion de l'honorable M. *de Varennés*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennés*, il est

Ordonné Que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 101), intitulé : "Loi autorisant George Andrew Clunie, à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 103), intitulé : "Loi concernant la compagnie "Davies Limited,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 106), intitulé : "Loi constituant en corporation la société *The Ship Workmen's Mutual Benefit Association of the port of Montreal*,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 107), intitulé : "Loi constituant en corporation *The British American Trust Company*."

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 113), intitulé : "Loi autorisant les héritiers de feu A.-G. Belleau à vendre à Alexandre Gauvreau un certain immeuble appartenant à la succession du dit feu A.-G. Belleau,"

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 121), intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'Association des architectes de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

L'honorable M. *Turner* propose que le Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. de Boucherville propose, en amendement, que le Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'honorable M. Gilman propose, en sous-amendement :

Que le Bill soit soumis à un comité spécial de toute la Chambre, au *quorum* de sept membres, avec instruction d'entendre les parties et de faire rapport.

Et la question étant posée sur le dit sous-amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 128), intitulé : " Loi amendant les articles 4055 et 4062 des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M. de Varennes, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. de Varennes, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité spécial de toute la Chambre, au *quorum* de sept membres, avec instruction d'entendre les parties et de faire rapport.

Alors, sur motion de l'honorable M. Allard, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 16 MAI 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Garneau N.,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Gilman,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Larue,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Varennes, de</i>

PRIÈRE :

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

 CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 16 mai 1905.

Le comité des ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

“Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De la Compagnie de Papier Rolland, demandant des amendements à sa charte ;

De la “Davies Limited,” demandant l'autorisation pour construire des abattoirs dans les limites de la cité de Montréal ;

De Victor Geoffrion et autres, demandant la passation d'une loi pour incorporer “The British American Trust Company” ;

De Emma C. Belleau et autres, demandant une loi pour les autoriser à vendre une propriété substituée ;

Des Commissaires des écoles catholiques romaines de Sherbrooke, demandant l'autorisation de faire un emprunt de \$40,000 ;

De la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte ;

De Anthony Emond, demandant une loi pour le mettre en possession des legs qui lui sont faits par le testament de feu Arthur Caron ;

Du Club Canadien, demandant des amendements à sa charte ;

Du Rév. Charles Guay, demandant une loi pour exempter une partie des propriétés de l'hôpital Guay de toutes taxes et cotisations ;

Du village de Kingsville, demandant à être incorporé comme ville sous le nom de Thetford Mines ;

De John Walsh et autres, demandant une loi pour l'incorporation de l'Association de bienfaisance et de retraite des pompiers de la cité de Québec ;

De la Compagnie du pont de St-Pie, demandant certains pouvoirs ;

De l'Institut Catholique des sourds-muets, demandant des pouvoirs plus étendus ;

Du curé et des marguilliers de la paroisse de Sainte-Cunégonde de Montréal, demandant des amendements à l'Acte 4, Edouard VII, chapitre 3 ;

De la corporation du village de la Malbaie, demandant une loi pour augmenter les pouvoirs de la corporation du village de la Malbaie ;

De Gaspard Lemoine et autres, demandant à être incorporés sous le nom de “The Québec and St. Maurice Industrial Company.”

N. PÉRODEAU,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turner* du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (No 66), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Wolfe, Mégantic & Lotbinière," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendements.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois. Le dit Bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 55), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du tramway électrique du lac Achigan," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Réolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 43), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie des Tramways de Longueuil," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. N. Girouard, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Turner, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 40), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. E. B. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Turner, du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (No 46), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de la vallée Saint-François," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. Gilman, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 92), intitulé : Loi constituant en corporation la compagnie "The Salmon River and Northern Railway Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 39), intitulé : "Loi exemptant une partie des propriétés de L'Hôpital-Guay de Saint-Joseph de Lévis, de toutes taxes et cotisations légales," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 77), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie "Eastern Fire Insurance Company of Canada," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 76), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Yukon Trust and Loan Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

L'honorable M. *Lancôt* propose :

Que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Gilman* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais demain.

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 42), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest", fait un rapport constatant que

le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 87), intitulé : "Loi autorisant l'association dentaire de la province de Québec à admettre Alfred Hunter Oliver au nombre de ses membres après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 53), intitulé : "Loi amendement la loi 3 Édouard VII, chapitre 102, en changeant le nom de la "Real Estate Title Guarantee and Trust Company" en celui de "Financial Corporation," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit inscrit sur l'ordre du jour pour seconde lecture des amendements, demain.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 65), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Quebec Union Life Insurance Company", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill avec ses amendements est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill avec ses amendements sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements et un nouveau titre, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Pérodeau, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bills (No 78), intitulé : "Loi constituant en corporation la société de secours mutuels La Prévoyance," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. Lanctôt, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Pérodeau du comité des Ordres permanents et Bill privés, auquel a été soumis le Bill (No 79), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. Lanctôt, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 62), intitulé : "Loi constituant en corporation The Co-Operative Home & Trust Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant soumis à un comité général de toute la Chambre avec instruction d'examiner la clause 4.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *E. B. Garneau*, de la part du comité général, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 51), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Anglo-American Trust Company," fait un

rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont lus, par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 60), intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 114), intitulé : " Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite des pompiers de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *E.-B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis, sur l'ordre jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 134), intitulé : " Loi pour venir en aide à certains corps religieux,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sharples* de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est.

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendra à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 146), intitulé : "Loi amendant le Code civil relativement aux personnes se servant du nom d'un autre comme raison sociale,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de tous les membres de la Chambre, au quorum de sept membres, avec instruction d'entendre les parties et de faire rapport.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 32), intitulé : "Loi refondant et abrogeant la loi érigeant en corporation le village de la Petite Côte et changeant son nom en celui de Village-Rosemont,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (57), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Lachine,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 63), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon et pour d'autres objets,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 73), intitulé : " Loi concernant La Compagnie du Pont Saint-Pie,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 85), intitulé : " Loi concernant la succession de feu Laird Paton,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 86), intitulé : " Loi constituant en corporation le village de la Pointe-au-Pic,"

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 88), intitulé : " Loi concernant la commune de Laprairie ",

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 91), intitulé : " Loi accordant certains pouvoirs additionnels à La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de Montmagny,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 99), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Antonio Perrault au nombre de ses membres, après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu, pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 102), intitulé : "Loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 3, concernant le paiement de la reconstruction de l'église de Sainte-Cunégonde de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 104), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Hampton Court Company, Limited*,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 109), intitulé : "Loi concernant la succession de feu Arthur Caron,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 111), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Marieville,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 112), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Imperial Trust Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 115), intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation le Club Canadien, de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 147), intitulé: "Loi amendant le Code municipal, relativement aux sessions du conseil de comté,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se contitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelques temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu, dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 17 MAI 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Garneau, N.,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Boucherville de,</i>	<i>Gilman,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Bruson,</i>	<i>Lancôt;</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Larue,</i>	<i>Varenes, de,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 89), intitulé : "Loi déclarant définitive la vente de certains immeubles de la succession de feu Jean-Baptiste Bruyère," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 74), intitulé : "Loi amendement la charte de la Compagnie Canadienne d'Éclairage Électrique et autorisant le rappel de ses obligations de seconde émission," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 80), intitulé : " Loi amend-
 dant la charte de " The Canadian Light and Power Company," fait
 un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il
 a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amende-
 ments qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et
 la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant
 lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la
 troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et
 informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec
 certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assem-
 blée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et
 Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 95), intitulé : " Loi aug-
 mentant les pouvoirs de la corporation du village de la Malbaie," fait
 un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il
 a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amende-
 ments qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et
 la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant
 lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la
 troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe
 cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains
 amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée
 législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 72), intitulé : "Loi augmentant les pouvoirs de la Saint Lawrence Investment Society, Limited, et changeant son nom," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 17 mai-1905.

Le comité nommé pour examiner les comptes du Conseil législatif et faire rapport, à l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier depuis le 1er avril 1904, date de la dernière audition, au 30 avril 1905, et les a trouvés en règle, avec pièces à l'appui numérotées, montrant que le montant dépensé entre les dites dates est de \$37,484.91, dont \$26,573.56 ont été dépensés jusqu'au 30 juin 1904. Le montant dépensé du 1er avril 1904 au 1er avril 1905 a été de \$36,243.64, et du 1er avril au 30 avril 1905, \$1,241.28.

Votre comité recommande que les comptes soient soigneusement pointés avant que le paiement en soit fait par le greffier du conseil.

Votre comité recommande que, afin de mettre le greffier en mesure de payer la balance de l'indemnité des membres de cette

honorabile Chambre, pour cette session, il soit demandé aux autorités convenables, une somme de \$9,865.00.

Que douze jours d'absence soient accordés à chacun des membres de cette Chambre pendant cette session ;

Que, l'indemnité d'aucun membre nommé depuis l'ouverture de cette session lui soit payée en entier, en déduisant le temps pendant lequel il n'était pas membre de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, sur division, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *De Vareennes*, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 146), intitulé : "Loi amendant le Code civil relativement aux personnes se servant du nom d'un autre comme raison sociale," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *De Vareennes* du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 121), intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'Association des architectes de la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *de Varennes*, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 128), intitulé : "Loi amendant l'article 4062 des Statuts refondus," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander que le dit Bill soit rejeté.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (No 98), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de pouvoir électrique de Buckingham, et changeant son nom," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné sur division, que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son mandat en faveur du greffier de cette Chambre, pour la somme de \$9,865.00, afin de mettre cet officier en mesure de payer la balance de l'indemnité des membres de cette Chambre pour cette session.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil exécutif.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que demain, il y ait deux séances, l'une à 3 heures P. M., et la deuxième à 8 heures P. M., et que ces séances soient considérées comme tenues à des jours différents, et qu'à partir de vendredi, il y ait trois séances par jour, l'une à 11½ A. M., la deuxième à 3 heures P. M., et la troisième à 8 heures P. M.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 47), intitulé : "Loi validant une vente faite par Albert E. Mussen à Henry-S. Mussen et les décharge et quittances y contenues données par Dame Elizabeth-Georgina Cleghorn," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 83), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie "The Wilson-Paterson Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 56), intitulé : "Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 71, constituant en corporation la Compagnie de Téléphone de Bellechasse, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 120), intitulé : "Loi amendant le Code municipal de manière à pourvoir à l'éclairage dans les municipalités rurales, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 137), intitulé : "Loi amendant les articles 544, 546, 773, 802, 892 et 893 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 138), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les médecins vétérinaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 139), intitulé : "Loi amendant l'article 582 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 76), intitulé : "Loi constituant en corporation The Yukon Trust and Loan Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 124), intitulé ; " Loi amendant les Statuts refondus concernant les compagnies de cimetièrre,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *E. B. Garneaa*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 130), intitulé : " Loi amendant la loi de conciliation. "

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (No 114), intitulé : " Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite des pompiers de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture de l'amendement au Bill (No 53), intitulé : " Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, en changeant le nom de la " Real Estate Title Guarantee and Trust Company " en celui de " Financial Corporation. "

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit amendement soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit amendement est lu, par le greffier, une deuxième fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'hon. M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, 3 heures P. M.

JEUDI, 18 MAI 1905.

Séance de 3 heures P M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Boucherville de,
Bryson,
Chapais,
Cormier,

Garneau, E. B.
Garneau, N.,
Gilman,
Lanclôt,
Larue,
Méthot,

Pelletier,
Pérodeau,
Turner,
Varennnes, de
Ward.

PRIÈRE.

L'honorable *M. Turner*, du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (No 63), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon et pour d'autres objets," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable *M. Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable *M. Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 59), intitulé : " Loi amendant les lois 62 Victoria, chapitre 58 et 3 Édouard VII, chapitre 62," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable *M. Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable de M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 84), intitulé : "Loi amendement la charte de la cité des Trois-Rivières", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill avec ses amendements est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 108), intitulé : "Loi amendement la loi constituant en corporation la compagnie de Papier Rolland," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels, il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 91), intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs additionnels à la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, de Montmagny, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 88), intitulé : "Loi concernant la commune de Laprairie," fait un rapport constatant que le Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 73), intitulé : "Loi concernant La Compagnie du Pont Saint-Pie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 85), intitulé : " Loi concernant la succession de feu Laird Paton ", fait rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 57), intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Lachine," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanciot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 32), intitulé : " Loi refondant et abrogeant la loi érigeant en corporation le village de la Petite-Côte, et changeant son nom en celui de Village de Rosemont," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 107), intitulé : " Loi constituant en corporation *The British American Trust Company*", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a

été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendement, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 113), intitulé : " Loi autorisant les héritiers de feu A.-G. Belleau, à vendre à Alexandre Gauvreau un certain immeuble appartenant à la succession du dit feu A.-G. Belleau," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 100), intitulé : " Loi ratifiant les ventes et adjudications entre les héritiers et représentants de Joseph Robereau-Duplessis et de son épouse Marie-Catherine Cardinal et Téléphore Turcot et Louis-Jean-Baptiste Martin, et validant la cession de Téléphore Turcot à Séraphin Turcot, et la vente de Louis-Jean-Baptiste Martin et autres au Crédit Foncier Franco-Can-

dien," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot* il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Ré-olu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bill privés, auquel a été soumis le Bill (No 33), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 114), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite des pompiers de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendements.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 106), intitulé : "Loi constituant en corporation la société *The Ship Workmen's Mutual Benefit Association of the port of Montreal*", fait rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 103), intitulé : "Loi concernant la compagnie *Davies Limited*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendements.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 101), intitulé : "Loi autorisant George Andrew Clunie à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais* présente un Bill (H), intitulé : "Loi pour suppléer à la loi 4 Edouard VII, chapitre 26."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour de deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 51), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Anglo-American Trust Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 62), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Co-Operative Home & Trust Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 39), intitulé : "Loi exemptant les propriétés de L'Hôpital-Guay de Saint-Joseph de Lévis, de toutes taxes et cotisations légales," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 40), intitulé : "Loi constituant en corporation La Compagnie du chemin de fer Québec & Saguenay," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 43), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie des Tramways de Longueuil," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un bill (No 46), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Saint-François," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 55), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du tramway électrique du lac Achigan," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 65), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Quebec Union Life Insurance Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 76), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Yukon Trust and Loan Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 77), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie "Eastern Fire Insurance Company of Canada," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill No 78), intitulé : "Loi constituant en corporation la Société de Secours Mutuels La Prévoyance," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 79), intitulé : "Loi constituant en corporation La Compagnie Canadienne d'assurance," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 92), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie *The Salmon River and Northern Railway Company* informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 58), intitulé : "Loi constituant en corporation Le Gymnase de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 61), intitulé : "Loi constituant en corporation Le Stadium," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 159), intitulé : "Loi amendant les dispositions du Code municipal concernant les clôtures et la largeur des bandes de roue," pour lequel il demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lonclôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à sa prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 130), intitulé : "Loi amendant la loi de conciliation,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 149), intitulé : "Loi amendant l'article 3403 des Statuts refondus de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 139), intitulé : "Loi amendant l'article 582 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, à la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures P. M.

JEUDI, 18 MAI 1905.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Boucherville de,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, E. B.,

Garneau, N.,
Gilman,
Girouard,
Lanctot,
Larue,
Méthot,

Pelletier,
Pérodeau,
Sharples,
Turner,
Varennnes, de,
Ward.

PRIÈRE.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 86), intitulé : " Loi amendement la loi constituant en corporation le village de la Pointe-au-Pic, " fait un rapport constant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée, ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 54), intitulé : " Loi concernant L'Institution Catholique des Sourds-Muets pour la province de Québec, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Pérodeau, du comité des Ordres permanents et Bill privés auquel a été soumis le Bill (No 109), intitulé : "Loi concernant la succession de feu Arthur Caron," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Pérodeau, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 49), intitulé : "Loi additionnelle au Statut de la province de Québec 57 Victoria, chapitre 89, constituant en corporation la "Robert Jones Memorial Convalescent Hospital," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est
Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 94), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Canadian Trust Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 115), intitulé : "Loi amendement la loi constituant en corporation le Club Canadien, de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 99), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Antonio Perrault au nombre de ses membres, après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 112), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Imperial Trust Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilmartin*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question étant posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 102), intitulé : "Loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 3, concernant le paiement de la reconstruction de l'église de Sainte-Cunégonde de Montréal, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 111), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Marieville", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 104), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Hampton Court Company Limited*", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

L'honorable M. *Gilman* propose, que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *LaRue* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais dans six mois.

L'honorable M. de *Boucherville* propose, en sous-amendement, que le Bill ne soit pas lu dans six mois, mais renvoyé de nouveau au comité des Ordres permanents et Bills privés.

La question étant posée sur le dit sous-amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Lanctôt,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Sharples et</i>
<i>Cormier,</i>	<i>de Varennes.—9.</i>
<i>Gilman,</i>	

CONTRE :

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Larue,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Garneau, N.,</i>	<i>Pelletier et</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Turner.—9.</i>
<i>Girouard,</i>	

Ainsi elle est résolue dans la négative.

La question étant posée sur la motion en amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Lanctôt,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Sharples et</i>
<i>Cormier,</i>	<i>de Varennes.—9.</i>
<i>Gilman,</i>	

CONTRE :

Les honorables messieurs

<i>Boucherville, de,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Larue,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Pelletier, et</i>
<i>Garneau, N.,</i>	<i>Turner.—10.</i>

Ainsi elle est résolu dans la négative.

La question étant posée sur la motion principale, la Chambre se divise : et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Bryson,
Chapais,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,
Girouard,

Larue.
Méthot,
Pelletier et
Turner.—9.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Allard,
Archambeault,
Berthiaume,
Boucherville, de
Cormier,

Gilman,
Lancôt,
Pérodeau,
Sharples et
De Varennes—10

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit inscrit sur l'ordre du jour pour troisième lecture, demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 70), intitulé : " Loi constituant en corporation " The Collateral Loan and Trust Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 127), intitulé : " Loi amendant le Code civil relativement aux effets, non réclamés entre les mains des voituriers," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 166), intitulé : "Loi amendant l'article 716 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 170), intitulé : "Loi amendant l'article 15 du Code de procédure civile," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 149), intitulé : "Loi amendant l'article 3408 des Statuts refondus de la province de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé,

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Resolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour les quels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 138), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les médecins vétérinaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

L'honorable M. *Méthot* propose que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'honorable M. *Larue* propose, en amendement, que le dit Bill soit soumis à un comité spécial composé de tous les membres de la Chambre, au *quorum* de sept membres, avec instruction d'entendre les parties et de faire rapport

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 139), intitulé : " Loi amendant l'article 582 du Code municipal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

— Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (H), intitulé : " Loi pour suppléer à la loi 4 Edduard VII, chapitre 26. "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné sur division que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 58), intitulé : " Loi constituant en corporation Le Gymnase de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt* il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 61), intitulé : "Loi constituant en corporation Le Stadium,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 11 $\frac{1}{2}$ heures A. M.

VENDREDI, 19 MAI 1905.

Séance de 11 $\frac{1}{2}$ heures, A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Bryson,
Boucherville, de
Chapais,
Cornier,
Garneau, E. B.
Garneau N.
Lanctôt,

Larue,
Méhot,
Pelletier.
Pérodeau,
Sharples,
Turner,
Varenes, de
Ward.

PRIÈRE.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bills (No 61), intitulé : "Loi constituant en corporation Le Stadium, fait un rapport constatant que le

dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 58), intitulé : "Loi constituant en corporation Le Gymnase de Montréal", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 70), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Collateral Loan and Trust Company," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. de *Vareennes*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill avec ses amendements est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la règle 10 de cette Chambre soit suspendue, et que le samedi soit considéré comme un jour de séances jusqu'à la fin de la session.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son mandat en faveur du greffier de cette Chambre, pour la somme de neuf mille huit cent soixante-cinq dollars, afin de mettre cet officier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette Chambre pour cette session.

Ordonné que cette adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du conseil exécutif.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 33), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 53), intitulé "Loi amendant la loi 3 Edouard VII; chapitre 102, en changeant le nom de la "Real Estate Title Guarantee and Trust Company" en celui de "Financial Corporation," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 59), intitulé : "Loi amendant les lois 62 Victoria, chapitre 58 et 3 Edouard VII, chapitre 62," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill ((No 72), intitulé : "Loi augmentant les pouvoirs de la "Saint Lawrence Investment Society, Limited," et changeant son nom," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 80), intitulé : "Loi amendant la charte de "The Canadian Light and Power Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 84), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Trois-Rivières," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 89), intitulé : "Loi déclarant définitive la vente de certains immeubles de la succession de feu Jean-Baptiste Bruyère," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 95, intitulé : "Loi augmentant les pouvoirs de la corporation du village de la Malbaie," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 100), intitulé : "Loi ratifiant les ventes et adjudications entre les héritiers et représentants de Joseph Robereau-Duplessis et de son épouse Marie-Catherine Cardinal et Téléphore Turcot et Louis Jean-Baptiste Martin, et validant la cession de Téléphore Turcot à Séraphin Turcot, et la vente de Louis-Jean-Baptiste Martin et autres au Crédit Foncier Franco-Canadien, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 107), intitulé : "Loi constituant en corporation *The British American Trust Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 108), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie de Papier Rolland", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 113), intitulé : "Loi autorisant les héritiers de feu A.-G. Belleau, à vendre à Alexandre Gauvreau un certain immeuble appartenant à la succession du dit feu A.-G. Belleau", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 124), intitulé : "Loi amendant les Statuts refondus concernant les compagnies de cimetièrre," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 134), intitulé : "Loi pour venir en aide à certains corps religieux," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 146), intitulé : "Loi amendant le Code civil relativement aux personnes se servant du nom d'un autre comme raison sociale," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 116), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Quebec and St. Maurice Industrial Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis maintenant au comité général.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Turner*, de la part du comité général, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 104), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Hampton Court Company, Limited*,"

L'honorable M. *Gilman* propose que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Pérodeau* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois mais soumis à un comité général maintenant.

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lancôt* de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements et un titre modifié, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 120), intitulé : "Loi amendant le Code municipal de manière à pourvoir à l'éclairage dans les municipalités rurales,"

L'honorable M. *Gilman* propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *de Boucherville* propose, en amendement,

Que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 137), intitulé : "Loi amendant les articles 545, 546, 773, 802 et 893 du Code municipal"

L'honorable M. *Gilman* propose, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *De Boucherville* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 159), intitulé : "Loi amendant les dispositions du Code municipal concernant les clôtures et la largeur des bandes de roue,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à cet après-midi, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 19 MAI 1905.

Séance de 3 heures, P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Allard,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Garneau, E. B.,
Garneau N.,

Gilman,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,
Méthot,
Pelletier,

Pérodeau,
Sharples,
Turner,
Varenes, de
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Larue*, du comité spécial, auquel a été soumis le Bill (No 133), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les médecins

vétérinaires," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 163), intitulé : "Loi amendant les articles 19 et 718 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (G), intitulé : "Loi relative au maintien de l'autonomie des municipalités en ce qui concerne les chemins, les rues et les places publiques."

L'honorable M. *Archambeault* propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Et un débat s'étant élevé,

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le débat soit ajourné à la prochaine séance.

Alors sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à ce soir à 8 heures.

VENREDI, 19 MAI 1905.

Séance de 8 heures, P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, E. B.

Garneau, N.,
Gilman,
Girouard,
Lanctôt,
LaRue,
Méthot,

Pelletier,
Pérodeau,
Sharples,
Turner,
Varenes, de,
Ward.

PRIÈRE.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 36), intitulé : "Loi revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

L'honorable M. *Pérodeau* propose que le rapport soit adopté.

L'honorable M. *Garneau* propose, en amendement, que le rapport ne soit pas adopté, mais que le Bill soit examiné en comité général maintenant.

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement la Chambre se prononce dans l'affirmative.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité général fait un rapport à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le Bill (No 127) intitulé : "Loi amendant le Code civil relativement aux effets non réclamés entre les mains des voituriers," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 9), intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'organisation des départements," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 14), intitulé : "Loi amendant l'article 562 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la 2e lecture du Bill (G), intitulé : "Loi relative au maintien de l'autonomie des municipalités en ce qui concerne les chemins, les rues et les places publiques."

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

La Chambre s'ajourne durant bon plaisir.

Après quelque temps la Chambre reprend sa séance, puis, sur motion de l'honorable M. *Allard*, elle s'ajourne à demain matin à 11 heures et demie.

SAMEDI, 29 MAI 1905.

Séance, 11½ A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Garneau, N.,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Lanctôt,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Larue,</i>	<i>Varennnes, de</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Pelletier,</i>	
<i>Garneau, E. B.</i>	<i>Pérodeau,</i>	

PRIÈRE :

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 36), intitulé : " Loi revisant et refondant la charte de la ville de Grand-Mère ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 49), intitulé : " Loi additionnelle au Statut de la province de Québec. 57 Victorial, chapitre 89, constituant en corporation la *Robert Jones Memorial Convalescent Hospital* ". informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 54), intitulé : " Loi concernant l'Institution Catholique des Sourds-Muets pour la province de Québec, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 86), intitulé : " Loi constituant en corporation le village de la Pointe-au-Pic, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 94), intitulé : " Loi constituant en corporation *The Canadian Trust Company*, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 99), intitulé : " Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antonio Perrault au nombre de ses membres après examen, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 109), intitulé : "Loi concernant la succession de feu Arthur Caron," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 112), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Imperial Trust Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 115), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation le Club Canadien, de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 116), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Quebec and St. Maurice Industrial Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 138), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les médecins vétérinaires," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (E), intitulé : "Loi amendant le Code civil au sujet des bureaux d'enregistrement," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (H), intitulé : "Loi pour suppléer à la loi 4 Edouard VII, chapitre 26," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 12), intitulé : "Loi amendant la Loi des licences de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit soumis au comité général maintenant.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Turner*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 15), intitulé : " Loi amendant la loi concernant les chemins de fer et réglementant la vente d'un chemin de fer ou d'une section de chemin de fer à des acheteurs n'ayant pas de pouvoirs corporatifs, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 21), intitulé : " Loi concernant l'inspection des beurreries et des fromageries, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 23), intitulé : "Loi accordant une subvention au Monument National de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard* il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 25), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la vente et l'administration des terres publiques et des bois et forêts," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 26), intitulé : "Loi annexant à la paroisse de Saint-Thomas et au comté de Joliette certains lots des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lanoraie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 150), intitulé : "Loi amendant l'article 176 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 156), intitulé : "Loi amendant les articles 337, 545 et 760 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 179), intitulé : " Loi amendant le Code municipal concernant l'érection de certaines bâtisses, " pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre,

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill,

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 163), intitulé : " Loi amendant les articles 19 et 718 du Code municipal, "

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 127), intitulé : " Loi amendant le Code civil relativement aux effets non réclamés entre les mains des voituriers, "

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 9), intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'organisation des départements", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 14), intitulé : "Loi amendant l'article 562 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Bryson* présente le premier rapport du comité collectif des impressions.

Ordonné qu'il soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à cet après-midi, à 3 heures.

SAMEDI, 20 MAI 1905.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs

Allard,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,

Garneau, E. B.
Garneau, N.
Larue,
Méthot,

Sharples,
Turner,
Varennnes, de
Ward.

PRIÈRE :

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 58), intitulé : "Loi constituant en corporation Le Gymnase de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 61), intitulé : "Loi constituant en corporation Le Stadium," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 70), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Collateral Loan and Trust Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 104), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Hampton Court Company, Limited," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 150), intitulé : "Loi amendant l'article 176 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable *M. N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 16), intitulé : "Loi accordant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 163), intitulé : "Loi amendant les articles 19 et 718 du Code municipal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, le comité se lève sans faire de rapport, et la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 156), intitulé : "Loi amendant les articles 337, 545 et 760 du Code municipal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *E. B. Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir.

A cinq heures et demie, la Chambre reprend sa séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 12), intitulé : "Loi amendant la Loi des licences de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 20), intitulé : "Loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations et d'actions-obligations," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité général maintenant avec instruction d'examiner la clause 11.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 149), intitulé : "Loi amendant les articles 3400 et 3408 des Statuts refondus," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 20), intitulé : "Loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations et d'actions-obligations," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 17), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les licences et les taxes sur les compagnies et les corporations commerciales," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 5), intitulé : "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années fiscales expirant le 30 juin 1905 et le 30 juin 1906, et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir.

A 9 heures du soir, Son Honneur l'honorable Sir Louis Amable Jetté lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit :

"Gentilhomme, huissier à la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Laquelle étant venue avec son *Orateur*.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des Bills à être sanctionnés, comme suit :

E Loi amendant le Code civil et le Code de procédure civile, au sujet des bureaux d'enregistrement.

H Loi pour suppléer à la loi 4 Edouard VII, chapitre 26.

9 Loi amendant la loi concernant l'organisation des départements.

12 Loi amendant la loi des licences de Québec.

14 Loi amendant l'article 562 du Code municipal.

15 Loi amendant la loi concernant les chemins de fer et réglementant la vente d'un chemin de fer ou d'une section de chemin de fer à des acheteurs n'ayant pas de pouvoirs corporatifs.

16 Loi accordant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires.

17 Loi amendant la loi concernant les licences, et les taxes sur les compagnies et les corporations commerciales.

20 Loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations et d'action-obligations.

21 Loi concernant l'inspection des beurreries et de fromageries.

23 Loi accordant une subvention au Monument National de Montréal.

25 Loi amendant la loi concernant la vente et l'administration des terres publiques et des bois et forêts.

26 Loi annexant à la paroisse de Saint-Thomas et au comté de Joliette certains lots des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lanoraie.

32 Loi refondant la loi érigeant en corporation le village de la Petite-Côte, et changeant son nom en celui de Village de Rosemont.

33 Loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines.

36 Loi revisant et refondant la charte de la ville de Grand'Mère.

39 Loi exemptant une partie des propriétés de l'Hôpital Guay de Saint-Joseph de Lévis, de toutes taxes ou cotisations légales.

40 Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Québec & Saguenay.

42 Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest.

43 Loi constituant en corporation la Compagnie des Tramways de Longueuil.

46 Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de la vallée Saint-François.

47 Loi validant une vente faite par Albert E. Mussen à Henry S. Mussen et les décharge et quittance y contenues données par Dame Elizabeth Georgina Cleghorn.

49 Loi additionnelle au statut de la province de Québec, 57 Victoria, chapitre 89, constituant en corporation la *Robert Jones Memorial Convalescent Hospital*.

51 Loi constituant et corporation *The Anglo-American Trust Company*.

53 Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, en changeant le nom de la *Real Estate Title Guarantee and Trust Company* en celui de *Financial Corporation*.

54 Loi concernant l'Institution Catholique des Sourds-Muets pour la province de Québec.

-
- 55 Loi constituant en corporation la compagnie du tramway électrique du lac Achigan.
- 56 Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 71, constituant en corporation La Compagnie de Téléphone de Bellechasse.
- 57 Loi amendant la charte de la ville de Lachine.
- 58 Loi constituant en corporation Le Gymnase de Montréal.
- 59 Loi amendant les lois 62 Victoria, chapitre 58 et 3 Edouard VII, chapitre 62.
- 60 Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde, de Montréal.
- 61 Loi constituant en corporation le Stadium.
- 62 Loi constituant en corporation *The Co-Operative Home and Trust Company*.
- 63 Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon et pour d'autres objets.
- 65 Loi constituant en corporation *The Quebec Union Life Insurance Company*.
- 66 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Wolfe, Mégantic & Lotbinière.
- 70 Loi constituant en corporation *The Collateral Loan and Trust Company*.
- 72 Loi augmentant les pouvoirs de la *Saint Lawrence Investment Society, Limited*, et changeant son nom.
- 73 Loi concernant La Compagnie du Pont Saint-Pie.
- 74 Loi amendant la charte de La Compagnie Canadienne d'Eclairage Electrique et autorisant le rappel de ses obligations de seconde émission.
- 76 Loi constituant en corporation *The Yukon Loan and Trust Company*.
- 77 Loi constituant en corporation la compagnie *Eastern Fire Insurance Company of Canada*.
- 78 Loi constituant en corporation la société de secours mutuels La Prévoyance.
- 79 Loi constituant en corporation La Compagnie d'Assurance Populaire.
- 80 Loi amendant la charte de *The Canadian Light and Power Company*.
- 82 Loi constituant en corporation Les Frères de Saint-François Régis.
- 83 Loi constituant en corporation la compagnie *Wilson Paterson Company*.
- 84 Loi amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.
- 85 Loi concernant la succession de feu Laird Paton.
- 86 Loi amendant la loi constituant en corporation le village de la Pointe-au-Pic.
- 87 Loi autorisant l'association dentaire de la province de Québec à admettre Alfred Hunter Oliver au nombre de ses membres après examen.
- 88 Loi concernant la commune de Laprairie.
- 89 Loi déclarant définitive la vente de certains immeubles de la succession de feu Jean-Baptiste Brûyère.
- 90 Loi amendant la loi des obligations scolaires de la cité de Montréal.
- 91 Loi accordant certains pouvoirs additionnels à La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, de Montmagny.

92 Loi constituant en corporation la compagnie *The Salmon River and Northern Railway Company*.

94 Loi constituant en corporation *The Canadian Trust Company*.

95 Loi augmentant les pouvoirs de la corporation du village de la Malbaie.

98 Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de pouvoir électrique de Buckingham et changeant son nom.

99 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antonio Perrault au nombre de ses membres, après examen.

100 Loi ratifiant la vente et adjudications entre les héritiers et représentant de Joseph Robereau-Duplessis et de son épouse Marie-Catherine Cardinal et Téléspore Turcot et Louis-Jean-Baptiste Martin, et validant la cession de Téléspore Turcot à Saraphin Turcot, et la vente de Louis-Jean-Baptiste Martin et autres au Crédit Foncier Franco-Canadien.

101 Loi autorisant George Andrew Clunie à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.

102 Loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 3, concernant le paiement de la reconstruction de l'église de Sainte-Cunégonde de Montréal.

103 Loi concernant la compagnie *Davies Limited*.

104 Loi constituant en corporation *The Hampton Court Company Limited*.

106 Loi constituant en corporation la société *The Ship Workmen's Mutual Benefit Association of the port of Montreal*.

107 Loi constituant en corporation *The Havana Trust Company*.

108 Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie de Papier Rolland.

109 Loi concernant la succession de feu Arthur Caron.

111 Loi constituant en corporation la ville de Marieville.

112 Loi constituant en corporation *The Imperial Trust Company*.

113 Loi autorisant les héritiers de feu A.-G. Belleau, à vendre à Alexandre Gauvreau un certain immeuble appartenant à la succession du dit feu A.-G. Belleau.

114 Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite des pompiers de Québec.

115 Loi amendant la loi constituant en corporation le Club Canadien de Montréal.

116 Loi constituant en corporation *The Quebec and Saint Maurice Industrial Company*.

121 Loi amendant la loi concernant l'Association des architectes de la province de Québec.

124 Loi amendant les Statuts refondus concernant les compagnies de cimetière.

127 Loi amendant le Code civil relativement aux effets non réclamés entre les mains des voituriers.

130 Loi amendant la loi concernant la conciliation.

134 Loi pour venir en aide à certains corps religieux.

138 Loi amendant la loi concernant les médecins vétérinaires.

139 Loi amendant l'article 582 du Code municipal.

146 Loi amendant la Code civil relativement aux personnes se servant du nom d'un autre comme raison sociale.

147 Loi amendant le Code municipal relativement aux sessions du conseil de comté

149 Loi amendant les articles 3400 et 3408 des Statuts refondus de la province de Québec.

150 Loi amendant l'article 176 du Code municipal.

156 Loi amendant les articles 337, 545, 546 et 760 du Code municipal.

159 Loi amendant les dispositions du Code municipal concernant la largeur des bandes de roue.

179 Loi amendant le Code municipal concernant l'érection de certaines bâtisses.

La sanction royale a été prononcée sur ces Bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit : Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces Bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, et a présenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction un Bill intitulé : " 2 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1905 et le 30 juin 1906, et pour d'autres fins du service public.

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur de clore la première session de la onzième législature de la province de Québec, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au moment de vous relever de vos travaux parlementaires, je suis heureux de vous féliciter sur le zèle que vous avez déployé dans l'accomplissement de vos devoirs. Je suis convaincu que la législation que vous avez adoptée, sur les matières d'intérêt public et privé soumises à vos délibérations, aura pour résultat de maintenir le progrès continu de la province.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie pour les subsides que vous avez généreusement votés pour l'administration des affaires publiques.

Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative.

Je vous offre mes vœux les plus sincères pour la prospérité de la province, et pour votre bonheur et celui de vos familles.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur que cette Législature soit prorogée jusqu'au jeudi, le vingt-neuvième jour de juin prochain, pour y être ici tenue; cette Législature provinciale est, en conséquence, prorogée au jeudi, le 29 de juin prochain.

INDEX
DU
TRENTE-NEUVIEME VOLUME
DU
Journal du Conseil Legislatif
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

5 EDOUARD VII, 1905

SIR L.-A. JETTE, LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Onzième législature, première session

ASILE DU BON PASTEUR, Montréal, 5.

ASILE DE BETHLÉEM, état des affaires de l', 8.

AUBERTIN, Alexandre, et autres, 9.

ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS, 9.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, de Montmagny, 10.

ACHIGAN, (Lac), compagnie électrique du, 10.

ASSURANCE, compagnie canadienne d', 13.

ALLARD, l'honorable Jules, présente sa commission, est introduit et prend son siège de conseiller, 22, 23.

ALLAN, Hugh A., et autres, 24.

AUDET, l'honorable, ajournement par respect pour la mémoire de, 25.

AJOURNEMENT SPÉCIAUX, 102.

ADRESSES :

Au lieutenant-gouverneur, en réponse au discours du Trône, 6, 7.
—pour \$10,000, 16.

Adresse pour \$9,865.00, 102.

BELLECHASSE, Téléphone de, 9.

BUCKINGHAM ELECTRIC RAILWAY, 9.

BAKER, J. S., et autres, 24.

BRITISH AMERICAN TRUST COMPANY, 25.

BELLEAU, A. G., héritiers du Dr, 25.

BILLS :

A.—Bill (A), présenté par l'hon. M. Archambault et lu une 1ère fois *pro forma*, 4.

B.—Bill (B), intitulé : “Loi amendant le Code civil relativement aux successions.” Présenté par l'hon. M. Pérodeau et lu la 1ère fois, 46 ; 2e lecture.

D.—Bill (D), intitulé : “Loi amendant le Code du notariat.” Présenté par l'hon. M. Larue et lu la 1ère fois, 20 ; 2e lecture à com. gén., 31 ; S. A., 3e lecture, 36 ; voté par l'Assemblée, S. A., 57 ; sanctionné, 64.

E.—Bill (E), intitulé : “Loi amendant le Code civil au sujet des bureaux d'enregistrement.” Présenté par l'hon. M. Pérodeau et lu une 1ère fois, 46 ; 2e lecture, à com. gén. 69, 70 ; S. A., 3e lecture, 81, 82, voté par l'Assemblée S. A., 136 ; sanctionné, 146.

F.—Bill (F), intitulé : “Loi amendant l'article 3632 des Statuts refondus,” 2e lecture, 36 ; 3e lecture, 47.

G.—Bill (G), intitulé : “Loi relative au maintien de l'autonomie des municipalités-en ce qui concerne les chemins, les rues et les places publiques.” Présenté par l'hon. M. Archambeault et lu la 1ère fois, 57 ; 2e lecture, débat, 132, 134.

H.—Bill (H), intitulé : “ Loi pour suppléer à la loi 4 Edouard VII, chapitre 26.” Présenté par l’hon. M. Chapais et lu la 1ère fois, 113 ; 2e et 3e lecture, 124 ; voté par l’Assemblée S. A., 136 ; sanctionné, 146.

Bill (No 2).—Intitulé : “ Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l’Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement au maintien des idiots dans l’hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul, dans le comté de Charlevoix.” Reçu et lu la 1ère fois, 26 ; 2e lecture, à com. gén., 36 ; S. A., 3e lecture, 48 ; sanctionné, 64.

Bill (No 3).—Intitulé : “ Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Missionnaires de la Compagnie de Marie, relativement à l’entretien des enfants envoyés à leur école d’industrie de Notre-Dame de Montfort, dans le comté d’Argenteuil.” Reçu et lu la 1ère fois, 26 ; 2e lecture, à com. gén., 37 ; S. A., 3e lecture, 48 ; sanctionné, 64.

Bill (No 4).—Intitulé : “ Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l’Asile du Bon Pasteur de Québec pour l’entretien des enfants envoyés à l’Hospice Saint-Charles de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 26 ; 2e lecture, à com. gén., 37 ; S. A., 3e lecture, 48, 49 ; sanctionné, 64.

Bill (No 5).—Intitulé : “ Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années fiscales expirant le 30 juin 1905 et le 30 juin 1906, et pour d’autres fins du service public.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 145 ; sanctionné, 149.

Bill (No 6).—Intitulé : —Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et l’Hospice Saint-Joseph de la Délivrance pour l’entretien des enfants envoyés à ses écoles de réforme et d’industrie.” Reçu et lu la 1ère fois, 27 ; 2e lecture, à com. gén., 37 ; S. A., 3e lecture, 49 ; sanctionné, 64.

Bill (No 7).—Intitulé : “ Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, au sujet de la garde et de l’entretien des enfants envoyés à leurs écoles de réforme et d’industrie, à Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 27 ; 2e lecture, à com. gén., 37 ; S. A., 3e lecture, 49, 50 ; sanctionné, 65.

Bill (No 8).—Intitulé : “ Loi amendant la loi de l’instruction publique.” Reçu et lu la 1ère fois, 36 ; 2e lecture, 50 ; 3e lecture, 55-56 ; sanctionné, 65.

-
- Bill (No 9).—Intitulé : “Loi amendant la loi concernant l’organisation des départements”. Reçu et lu la 1ère fois, 134 ; 2e lecture, — ; 3e lecture, A. A., 141 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 10).—Intitulé : “Loi amendant le Code municipal, concernant l’érection des villages”. Reçu et lu la 1ère fois, 46 ; 2e lecture, 56 ; 3e lecture, 62 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 11).—Intitulé : “Loi amendant la loi concernant les cercles agricoles”. Reçu et lu la 1ère fois, 47 ; 2e lecture, 56 ; 3e lecture, 62 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 12).—Intitulé : “Loi amendant la Loi des licences de Québec”. Reçu et lu 2 fois ; à com. gén. A. A., 3e lecture, 136, 137 ; am. agréés, 144 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 14).—Intitulé : “Loi amendant l’article 562 du Code municipal”. Reçu et lu la 1ère fois, 134 ; 2e lecture — ; 3e lecture, A. A., 141 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 15).—Intitulé : “Loi amendant la loi concernant les chemins de fer et réglementant la vente d’un chemin de fer ou d’une section de chemin de fer à des acheteurs n’ayant pas de pouvoirs corporatifs”. Reçu et lu 3 fois, S. A., 137 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 16).—Intitulé : “Loi accordant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires”. Reçu et lu 3 fois, S. A., 143 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 17).—Intitulé : “Loi amendant la loi concernant les licences, et les taxes sur les compagnies et les corporations commerciales”. Reçu et lu 3 fois, S. A., 145 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 20).—Intitulé : “Loi imposant une taxe sur les transferts d’actions, de bons, d’obligations et d’actions-obligations”. Reçu et lu 2 fois, à com. gén. ; A. A., 3e lecture, 144 ; am., agréés, 144 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 21).—Intitulé : “Loi concernant l’inspection des beurreries et des fromageries”. Reçu et lu 3 fois, S. A., 138 ; sanctionné 146.
- Bill (No 23).—Intitulé : “Loi accordant une subvention au Monument National de Montréal”. Reçu et lu 3 fois, S. A., 138 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 25).—Intitulé : “Loi amendant la loi concernant la vente et l’administration des terres publiques et des bois et forêts”. Reçu et lu 3 fois, S. A., 138 ; sanctionné, 146.

-
- Bill (No 26).—Intitulé :—Loi annexant à la paroisse de Saint-Thomas et au comté de Joliette certains lots des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lanoraie”. Reçu et lu 3 fois, S. A., 139 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 32).—Intitulé : “ Loi refondant la loi érigeant en corporation le village de la Petite-Côte, et changeant son nom en celui de village de Rosemont.” Reçu et lu la 1ère fois, 78 ; 2e lecture, à C. B. P., 94 ; S. A., 3e lecture, 109 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 33).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines.” Reçu et lu la 1ère fois, 76 ; 2e lecture, à C. B. P., 82 ; A. A., 3e lecture, 111 ; am. agréés, 127 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 34).—Intitulé : “ Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Théodore Dubé à la profession d’avocat, après examen.” Reçu et lu la 1ère fois, 27 ; 2e lecture, à C. B. P., 37, 38 ; A. A., 3e lecture, 53 ; am. agréés, 58 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 35).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français.” Reçu et lu la 1ère fois, 27 ; 2e lecture, à C. B. P., 38 ; A. A., 3e lecture, 45 ; am. agréés, 55 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 36).—Intitulé : “ Loi revisant et refondant la charte de la ville de Grand’Mère.” Reçu et lu la 1ère fois, 58 ; 2e lecture, à C. B. P., 70 ; A. A., 3e lecture, 133 ; am. agréés, 135 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 37).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la *Montreal Maternity*.” Reçu et lu la 1ère fois, 27 ; 2e lecture, à C. B. P., 38 ; S. A., 3e lecture, 45 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 38).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation les Frères de la Croix de Jésus”. Reçu et lu la 1ère fois, 28 ; 2e lecture, à C. B. P., 38 ; S. A., 3e lecture, 45 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 39).—Intitulé : “ Loi exemptant une partie des propriétés de L’Hôpital-Guay de Saint-Joseph de Lévis, de toutes taxes et cotisations légales”. Reçu et lu la 1ère fois, 47 ; 2e lecture, à C. B. P., 62, 63 ; A. A., 3e lecture, 88 ; am. agréés, 113 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 40).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay”. Reçu et lu la 1ère fois, 58 ; 2e lecture, à C. C. F. ; 70 ; A. A., 3e lecture, 87 ; am. agréés, 113 ; sanctionné, 146.

-
- Bill (No 41).—Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations". Reçu et lu la 1ère fois, 28 ; 2e lecture, à C. B. P., 39 ; S. A., 3e lecture, 44, 45 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 42).—Intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest". Reçu et lu la 1ère fois, 55 ; 2e lecture, à C. B. P., 63 ; S. A., 3e lecture, 89 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 43).—Loi constituant en corporation la Compagnie des Tramways de Longueuil". Reçu et lu la 1ère fois, 58 ; 2e lecture, à c. c. f., 70 ; A. A., 3e lecture, 87 ; am. agréés, 113 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 44).—Loi concernant la Compagnie de pulpe de Chicoutimi". Reçu et lu 2 fois à C. B. P., 28 ; S. A., 3e lecture, 46 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 45).—Intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental". Reçu et lu la 1ère fois, 28 ; 2e lecture, à c. c. f., 39 ; S. A., 3e lecture, 54, 55 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 46).—Intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de la vallée Saint-François" Reçu et lu la 1ère fois, 58 ; 2e lecture, a. c. c. f., 70 ; A. A., 3e lecture, 87 ; am. agréés, 113 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 47).—Intitulé : "Loi validant une vente faite par Albert E. Mussen à Henry S. Mussen et les décharge et quittance y contenues données par dame Elizabeth Georgina Clerghorn. Reçu et lu la 1ère fois, 28 ; 2e lecture, à C. B. P., 39 ; A. A., 3e lecture, 67 ; am. agréés, 102 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 49).—Intitulé : "Loi ajoutant des dispositions au statut de la province Québec, 57 Victoria, chapitre 89, constituant en corporation la *Robert Jones Memorial Convalescent Hospital*. Reçu et lu la 1ère fois, 58 ; 2e lecture, C. B. P., 70 ; A. A., 3e lecture, 117, 118 ; am. agréés, 135 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 50).—Intitulé : "Loi constituant en corporation l'Institut des Petites Filles de Saint-Joseph". Reçu et lu la 1ère fois, 29 ; 2e lecture, à C. B. P., 42 ; S. A., 3e lecture, 43 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 51).—Intitulé : "Loi constituant en corporation *The Anglo-American Trust Company*". Reçu et lu la 1ère fois, 59 ; 2e lecture, à C. B. P., 71 ; A. A., 3e lecture, 93 ; am. agréés, 113 ; sanctionné, 146.

- Bill (No 53).—Intitulé : “Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, en changeant le nom de la *Real Estate Title Guarantee and Trust Company* en celui de *Financial Corporation*”. Reçu et lu la 1ère fois, 59 ; 2e lecture, à C. B. P., 71 ; A. A., 90 ; 2e lecture, amend. ; 3e lecture, 105 ; am. agréés, 127 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 54).—Intitulé : “Loi concernant l’Institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 59 ; 2e lecture, à C. B. P., 71 ; A. A., 3e lecture, 116, 117 ; am. agréés, 135 ; sanctionné, 146.
- Bill (No 55).—Intitulé : “Loi constituant en corporation la Compagnie du tramway électrique du lac Achigan.” Reçu et lu la 1ère fois, 29 ; 2e lecture, à C. C. F., 39 ; A. A., 3e lecture, 86 ; am. agréés, 113 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 56).—Intitulé : “Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 71, constituant en corporation la Compagnie de téléphone de Bellechasse.” Reçu et lu la 1ère fois, 29 ; 2e lecture, à C. B. P., 39, 40 ; am. agréés, 103 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 57).—Intitulé : “Loi amendant la charte de la ville de Lachine.” Reçu et lu la 1ère fois, 78 ; 2e lecture, à C. B. P., 94 ; S. A., 3e lecture, 109 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 58).—Intitulé : “Loi constituant en corporation “La Gymnase de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 114 ; 2e lecture, à C. B. P., 124 ; A. A., 3e lecture, 126 ; am. agréés, 142 ; sanctionnés, 147.
- Bill (No 59).—Intitulé : “Loi amendant les lois 62 Victoria, chapitre 58, et 3 Edouard VII, chapitre 62.” Reçu et lu la 1ère fois, 68, 69 ; 2e lecture, à C. B. P., 75 ; A. A., 3e lecture, 106 ; am. agréés, 127 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 60).—Intitulé : “Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde, de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 29 ; 2e lecture, à C. B. P., 40 ; A. A., 3e lecture, 67, 68 ; am. agréés, 93 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 61).—Intitulé : “Loi constituant en corporation “Le Stadium.” Reçu et lu la 1ère fois, 114 ; 2e lecture, à C. B. P. 125 ; A. A., 3e lecture, 125 ; am. agréés, 142 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 62).—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The St. Lawrence Trust and building Company*.” Reçu et lu la 1ère fois, 5e ; 2e lecture, à C. B. P., 71 ; A. A., 3e lecture, 92 ; am. agréés, 113 ; sanctionné, 147.

- Bill (No 63).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon.” Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, à C. C. F., 94 ; S. A., 3e lecture, 106 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 65).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Industrial Union Life Insurance Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 59 ; 2e lecture, à C. B. P., 71, 72 ; A. A., 3e lecture, 91 ; am. agréés, 114 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 66).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la Compagnie du chemin de fer Wolfe, Mégantic et Lotbinière.” Reçu et lu la 1ère fois, 60 ; 2e lecture, à C. C. F., 72 ; S. A., 3e lecture, 86 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 67).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la Congrégation des Filles de Jésus.” Reçu et lu la 1ère fois, 29 ; 2e lecture, à C. B. P., 40 ; S. A., 3e lecture, 44 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 68).—Intitulé : “ Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal à émettre des obligations additionnelles.” Reçu et lu la 1ère fois, 29 ; 2e lecture, à C. B. P., 40 ; S. A., 3e lecture, 44 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 70).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Collateral Loan and Trust Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 122 ; 2e lecture, à C. B. P., 122 ; A. A., 3e lecture, 121 ; am. agréés, 142 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 71).—Intitulé : “ Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chap. 62, amendant la charte de la cité de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P., 40, 41 ; A. A., 3e lecture, 53, 54 ; am. agréés, 58 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 72).—Intitulé : “ Loi augmentant les pouvoirs de la *Saint Lawrence Investment Society, Limited*, et changeant son nom.” Reçu et lu la 1ère fois, 60 ; 2e lecture, à C. B. P., 72 ; A. A., 3e lecture, 100 ; am. agréés, 127 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 73).—Intitulé : “ Loi concernant la Compagnie du pont Saint-Pie.” Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, à C. B. P., 95 ; S. A., 3e lecture, 108 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 74).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la Compagnie canadienne d'éclairage électrique et autorisant le rappel de ses obligations de seconde émission.” Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à C. B. P., 73 ; S. A., 2e lecture, 99 ; sanctionné, 147.

- Bill (No 75).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la Compagnie du chemin de fer Saguenay et Baie James. ” Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture à C. C. F., 41 ; S. A., 3e lecture, 54 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 76).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Yukon Trust and Loan Company*, ” Reçu et lu la 1ère fois, 60 ; 2e lecture à C. B. P., 72 ; A. A., 3e lecture, 89, 103, 104 ; am. agréés, 114 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 77).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie *Eastern Fire Insurance Company of Canada* ” Reçu et lu la 1ère fois, 60 ; 2e lecture, à C. B. P., 72 ; A. A., 3e lecture, 89 ; am. agréés, 114 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 78).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la société de secours mutuels La Prévoyance, ” Reçu et lu la 1ère fois, 60 ; 2e lecture, à C. B. P., 72, 73 ; A. A., 91 ; am. agréés, 114 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 79).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance populaire. ” Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à C. B. P., A. A., 91, 92 ; am. agréés, 114 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 80).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de *The Canadian Light Power Company* ”. Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à C. B. P., 73 ; A. A., 3e lecture, 99 ; am. agréés, 127 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 81).—Intitulé : “ Loi amendant de nouveau la charte de la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental ”. Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. C. F., 41 ; S. A., 3e lecture, 54 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 82).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation Les Frères de Saint-François Régis ”. Reçu et lu la 1ère fois, 47 ; 2e lecture, à C. B. P., 56 ; S. A., 3e lecture, 68 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 83).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie *The Wilson Paterson Company* ”. Reçu et lu la 1ère fois, 55 ; 2e lecture, à C. B. P., 63 ; A. A., 3e lecture, 66, 67 ; am. agréés, 103 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 84).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la cité des Trois-Rivières ”. Reçu et lu la 1ère fois, 69 ; 2e lecture, à C. B. P., 75 ; A. A., 3e lecture, 107 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 147.

-
- Bill (No 85).—Intitulé : Loi concernant la succession de feu Laird Paton”. Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, à C.B.P., 95 ; S. A., 3e lecture, 109 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 86).—Intitulé : “Loi amendant la loi constituant en corporation le village de la Pointe-au-Pic”. Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, à C.B.P., 95 ; A.A., 3e lecture, 116 ; am. agréés, 135 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 87).—Intitulé : “Loi autorisant l’Association dentaire de la province de Québec à admettre Alfred Hunter Oliver au nombre de ses membres après examen”. Reçu et lu la 1ère fois, 55 ; 2e lecture, à C.B.P., 63 ; S.A., 3e lecture, 90 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 88).—Intitulé : “Loi concernant la commune de Laprairie”. Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, à C. B. P., 95 ; A. A., 3e lecture, 108 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 89).—Intitulé : “Loi déclarant définitive la vente de certains immeubles de la succession de feu Jean-Baptiste Bruyère”. Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à C. B. P., 73 ; A. A., 3e lecture, 98 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 90).—Intitulé : “Loi amendant la loi des obligations scolaires de la cité de Montréal”. Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P., 41 ; S. A., 3e lecture, 68 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 91).—Intitulé : “Loi accordant certains pouvoirs additionnels à la Compagnie d’assurance mutuelle contre le feu de Montmagny”. Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, à C. B. P., 95 ; S. A., 3e lecture, 108 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 92).—Intitulé : “Loi constituant en corporation la compagnie *The Salmon River and Northern Railway Company*. Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à c. c. f., 74 ; A. A., 3e lecture, 88 ; am. agréés, 114 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 93).—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Children’s Memorial Hospital*”. Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture à C. B. P., 41 ; S. A., 3e lecture, 44 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 94).—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Canadian Trust Company*”. Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à C. B. P., 74 ; A. A. 3e lecture, 118 ; am. agréés, 135 ; sanctionné 147.
- Bill (No 95).—Intitulé : “Loi augmentant les pouvoirs de la corporation du village de la Malbaie”. Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à C. B. P., 74 ; A. A., 3e lecture, 99 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 147.

- Bill (No 98).—Intitulé : “ Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de pouvoir électrique de Buckingham, et changeant son nom ”. Reçu et lu la 1ère fois, 69 ; 2e lecture, à com. c. f., 76 ; S. A., 3e lecture, 102 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 99).—Intitulé : “ Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antonio Perrault au nombre de ses membres, après examen ”. Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, à C. B. P., 96 ; A. A., 3e lecture, 119 ; am. agréés, 135 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 100).—Intitulé : “ Loi ratifiant les ventes et adjudications entre les héritiers et représentants de Joseph Robereau-Duplessis et de son épouse Marie-Catherine Cardinal et Téléphore Turcot et Louis-Jean-Baptiste Martin, et validant la cession de Téléphore Turcot à Séraphin Turcot, et la vente de Louis-Jean-Baptiste Martin et autres au Crédit Foncier Franco-Canadien ”. Reçu et lu la 1ère fois, 76 ; 2e lecture, à C. B. P., 82 ; A. A., 3e lecture, 110, 111 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 101).—Intitulé : “ Loi autorisant George Andrew Clunie à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 76 ; 2e lecture, à C. B. P., 82 ; S. A., 3e lecture, 112, 113 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 102).—Intitulé : “ Loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 3, concernant le paiement de la reconstruction de l'église de Sainte-Cunégonde de Montréal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, à C. B. P., 96 ; S. A., 3e lecture, 112 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 103).—Intitulé : “ Loi concernant la compagnie *Davies Limited* ”. Reçu et lu la 1ère fois, 76 ; 2e lecture, à C. B. P., 83 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 104).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Hampton Court Company, Limited* ”. Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, à C. B. P., 96 ; com. gén., A. A., 3e lecture, 130 ; am. agréés, 142 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 106).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la société *The Ship Workmen's Mutual Benefit Association of the port of Montreal* ”. Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; 2e lecture, à C. B. P., 83 ; S. A., 3e lecture, 112 ; sanctionné, 145.
- Bill (No 107).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Havana Trust Company* ”. Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; 2e lecture, à C. B. P., 83 ; A. A., 3e lecture, 109, 110 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 147.

-
- Bill (No 108).—“Loi constituant en corporation la Compagnie de papier Rolland”. Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; 2e lecture, A. A., 3e lecture 107 ; am. agréées, 128 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 109).—“Loi concernant la succession de feu Arthur Caron”. Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, à C. B. P., 96 ; A. A., 3e lecture, 117 ; am. agréées, 136 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 111).—Intitulé : “Loi constituant en corporation la ville de Marieville”. Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, à C. B. P., 96 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 112).—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Imperial Trust Company*”. Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; à C. B. P., 97 ; A. A., 3e lecture, 118 ; am. agréées, 136 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 113).—Intitulé : “Loi autorisant les héritiers de feu A.-G. Belleau, à vendre à Alexandre Gauvreau un certain immeuble appartenant à la succession du dit feu A.-G. Belleau.” Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; 2e lecture, à C. B. P., 83 ; A. A., 3e lecture, 110 ; am. agréées, 128 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 114).—Intitulé : “Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite des pompiers de Québec”. Reçu et lu la 1ère fois, 92 ; 2e lecture, à C. B. P., 105 ; S. A., 3e lecture, 111, 112 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 115).—Intitulé : “Loi amendant la loi constituant en corporation le Club Canadien, de Montréal”. Reçu et lu la 1ère fois, 81 ; 2e lecture, à C. B. P., 97 ; A. A., 3e lecture, 118 ; am., agréées, 136 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 116).—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Quebec and St. Maurice Industrial Company*.” Reçu et lu 2 fois, à com. gén. A. A., 3e lecture, 129 ; am. agréées, 136 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 120).—Intitulé : “Loi amendant le Code municipal de manière à pourvoir à l'éclairage dans les municipalités rurales.” Reçu et lu la 1ère fois, 103 ; 2e lecture, à 6 mois, 130.
- Bill (No 121).—Intitulé : “Loi amendant la loi concernant l'Association des architectes de la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; 2e lecture, 83 ; à com. spéc. 83 ; S. A., 3e lecture, 101 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 124).—Intitulé : “Loi amendant les Statuts refondus concernant les compagnies de cimetièrre.” Reçu et lu la 1ère fois, 81 ; 2e lecture, à com. gén., A. A., 3e lecture, 104 ; am. agréées, 128 ; sanctionné, 147.

-
- Bill (No 127).—Intitulé : “ Loi amendant le Code civil relativement aux effets non réclamés entre les mains des voituriers. ” Reçu et lu la 1ère fois, 122, 2e lecture, et 3e, S. A., 140 ; sanctionné, 148.
- Bill (No 128).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 4062 des Statuts refondus. Reçu et lu la 1ère fois, 69 ; 2e lecture, à com. spéc., 84 ; Bill rejeté, 102.
- Bill (No 130).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant la conciliation. ” Reçu et lu la 1ère fois, 81 ; 2e lecture, 104 ; 3e lecture, 115 ; sanctionné, 148.
- Bill (No 134).—Intitulé : “ Loi pour venir en aide à certains corps religieux. ” Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à com. gén., 74 ; A. A., 3e lecture, 93, 94 ; am, agréés, 129 ; sanctionné, 148.
- Bill (No 137).—Intitulé “ Loi amendant les articles 544, 546, 773, 802, 892 et 893 du Code municipal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 103 ; 2e lecture à 6 mois, 131.
- Bill (No 138).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les médecins vétérinaires. ” Reçu et lu la 1ère fois, 1 2e lecture, à com, spéc., 123 ; A. A., 3e lecture, 132 ; am. agréés, 136 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 139).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 582 du Code municipal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 103 ; 2e lecture, à com. gén., 115 ; A. A., 3e lecture, 124.
- Bill (No 140).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 74 du Code municipal.
- Bill (No 141).—Intitulé : “ Loi détachant certains lot de la paroisse de Sainte-Brigite, dans le comté d'Iberville, et les annexant à la paroisse de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, pour toutes les fins. ” Reçu et lu la 1ère fois, 81 ; 2e lecture.
- Bill (No 143).—Intitulé : “ Loi détachant du comté de Nicolet certains lots du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Monique et les annexant au comté d'Yamaska, pour toutes fins”. Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à com. gén., 42 ; S. A., 3e lecture, 50 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 146).—Intitulé : “ Loi amendant le Code civil relativement aux personnes se servant en affaires du nom d'une autre ”. Reçu et lu la 1ère fois, 69 ; 2e lecture, à com. spécial, 94 ; A. A., 3e lecture, 101 ; am. agréés, 129 ; sanctionné, 147.

-
- Bill (No 147).—Intitulé : “ Loi amendant le Code municipal relativement aux sessions des conseils du comté ”. Reçu et lu la 1ère fois, 69 ; 2e lecture, à com. gén., 82 ; S. A., 3e lecture, 97 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 149).—Intitulé : “ Loi amendant les articles 3400 et 3408 des Statuts refondus ”. Reçu et lu la 1ère fois, 47 ; 2e lecture, à com. gén., 115 ; A. A., 3e lecture, 123 ; am. agréés, 144 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 150).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 176 du Code municipal ”. Reçu et lu, 2 fois ; S. A., 139 ; 3e lecture.
- Bill (No 151).—Intitulé : “ Loi détachant certains lots du canton de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska, et les annexant, pour toutes fins, au canton de Kingsey Falls, dans le comté de Drummond ”. Reçu et lu la 1ère fois, 31 ; 2e lecture, à com. gén., 42 ; S. A., 3e lecture, 50, 51 ; sanctionné, 65.
- Bill (No 156).—Intitulé : “ Loi amendant les articles 337, 545 et 760 du Code municipal ”. Reçu et lu 2e fois, 139 ; à com. gén., S. A., 3e lecture, 143 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 157).—Intitulé : “ Loi amendant les articles 705, 770 et 771 du Code de procédure civile ”, 147.
- Bill (No 159).—Intitulé : “ Loi amendant les dispositions du Code municipal concernant les clôtures et la largeur des bandes de roue. ” Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; 2e lecture, et 3e S. A., 131 ; sanctionné, 147.
- Bill (No 163).—Intitulé : “ Loi amendant les articles 19 et 718 du Code municipal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 132 ; 2e lecture, à com. gén., 140 ; pas de rapport, 143.
- Bill (No 165).—Intitulé : “ Loi amendant le Code civil relativement à la fiducie. ”
- Bill (No 166).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 716 du Code municipal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 123.
- Bill (No 170).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 15 du Code de procédure civile. ” Reçu et lu la 1ère fois, 123.
- Bill (No 173).—Intitulé : “ Loi conférant le contrôle absolu aux conseil locaux sur les travaux dans les limites du territoire municipal et amendant le Code municipal en conséquence.

Bill (No 179).--Intitulé : "Loi amendant le Code municipal concernant l'érection de certaines bâtisses". Reçu et lu 3 fois, S.A., 140 ; sanctionné, 147.

- COMPAGNIE DE PULPE, Chicoutimi, 5.
- CHEMIN DE FER QUÉBEC ET SAGUENAY, 6.
- CONSTANTIN, Jules, et autres, 6.
- COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES DE SHERBROOKE, 6.
- COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL, 9.
- COMPAGNIE CANADIENNE D'ÉCLAIRAGE, 9.
- CHEMIN DE FER ATLANTIQUE, Québec et Occidental, 9.
- CHEMIN DE FER, Québec et Oriental, 10.
- CROIX DE JÉSUS, Frères de la, 10.
- COOPERATION HOME AND TRUST COMPANY, 13.
- COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCE, 13.
- CHEMIN DE FER DU SAGUENAY ET DE LA BAIE JAMES, 13.
- CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE ST-FRANÇOIS, 17.
- CARDINAL, Dame Léa, et autres, 20.
- COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND, 24.
- COMPAGNIE DAVIES, limitée, 24.
- CLUNIE, A., et autres, 25.
- CLUB CANADIEN, 31.
- CRÉDIT FRANCO-CANADIEN, 143.
- COMITÉS NOMMÉS :
- Contingents*, 11.
- 1er rapport, reçu, lu et adopté, 13, 14.
- 2e " " " " " 100, 101.
- Adresse, pour \$9,865.00., 102.
- " " " " 127.

Bills privés 11.

1er rapport, reçu, lu et adopté,	14,
2e " " " "	32, 35.
3e " " " "	52, 53.
4e " " " "	66.
5e " " " "	85, 86.

Chambre de lecture, 11.*Bibliothèque*, 11.

Message de l'Assemblée, 19.

Privilèges : Nommé, 5.

Impressions : Nommés, 12.

Message de l'Assemblée, 15. A l'Assemblée, 16.

Chemins de fer, 11.

1er rapport, reçu, lu et adopté, 15.

DUBÉ, THÉODORE, 9.

DEGUISE, Marie-Emilie, et autres, 10.

EXPLICATIONS, AU SUJET DU MINISTÈRE, données par l'Orateur, 6.

EMOND, Antoine, 31.

FILLES DE JÉSUS, CONGRÉGATION DES, 9.**G**RANT JOHN G., ET AUTRES, 9.

GARNEAU, hon. N., et autres, 13.

GYMNASE DE MONTRÉAL, 20.

IMPERIAL TRUST COMPANY, 25.**J**ONES, (Robert), Convalescent Hospital, 10.

JOHNSTON, William J., 75.

KINGSVILLE, village de, 51.

LACHINE, ville de, 6.

LAIRD-POTTON, succession, 10.

LIGHT AND WATER COMPANY, 10.

LAPRAIRIE BRICK COMPANY, 10.

LAURENTIAN HYDRAULIC COMPANY, 10.

LABERGE, Dr Louis, et autres, 13.

LAVOIE, François, et autres, 17.

LAMBERT, Alfred, et autres, 17.

LA PRÉVOYANCE, 17.

LAPORTE, Hormisdas, et autres, 20.

LEMOINE, Gaspard, et autres, 57.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR : Ouvre les Chambres, 1, 4. Adresse en réponse au discours du Trône, 7 ; réponse de Son Honneur, 16. Administrateur se rend au Conseil pour recevoir le nouvel Orateur de l'Assemblée, 23, 24. Sanctionne certains Bills, 64, 65.

Adresse, pour \$9,865.00., 102. Adresse pour \$9,865.00, 127.

MODDICK, J. G., et autres, 9.

MONTRÉAL-OUEST, 9.

MONTREAL MATERNITY, 10.

MALBAIE, village de la, 43.

MOCUAIG, CLARENCE J., et autres, 13.

OLIVIER, Alfred Hunter, 13.

OUMET, l'hon. G., ajournement pour respect pour la mémoire de, 25.

PETITE-COTE, village de, 6.

PRÉVOYANCE, la, 9.

PRICE, H. M., 13.

POINTE-A-PIC, 13.

PÈRES DE ST-FRANÇOIS-RÉGIS, 13.

PERREAULT, Antonio, 13.

POMPIERS DE QUÉBEC, Association de bienfaisance des, 51.

RREAL ESTATE, guarantee and Trust Company, 5.

RAPPORTS :

Bibliothèque, 7, 8.

Imprimeur du roi, 8.

Garnison Club, 12.

Chemins de fer pour l'année expirant le 30 juin 1904, 12.

SSCEURS DE LA MISÉRICORDE, 5.

SMITH, Henry Mussen, et autres, 5.

SÉMALLÉ, comte de, et autres, 5.

STE-CUNÉGONDE de Montréal, 6.

SŒUR DU BON PASTEUR, Montréal, 6.

ST-PIE, pont de, 6.

ST-JOSEPH, filles de, 9.

ST-MICHEL ARCHANGE, paroissiens de, 9.

SOURDS-MUETS CATHOLIQUES, 9.

ST-LAWRENCE INVESTMENT COMPANY, 9.

STE-CUNÉGONNE, curé et marguilliers de, 31.

ST-JOSEPH DE LÉVIS, hôpital de, 43.

TAIT, Sir Melbourne Magill, et autres, 5.

TRAMWAYS DE LONGUEUIL, 5.

TROIS-RIVIÈRES, cité de, 9.

THIBAudeau, l'honorable Alfred A., 9.

THIBault, C. C., et autres, 13.

TOURIGNY, Paul, et autres, 13.

THAYER, George Wood, et autres, 24.

VASSEUR, Nérée, et autres, 20.

WILSON PETERSON COMPANY, 5.

WESTERN HOSPITAL, Montréal, 5.

WALSH, John, et autres, 25.

WOMEN'S CHRISTIAN TEMPERANCE UNION, 57.